

FÉMINISME(S)

Définition. Avenir ?

COLLOQUE DU 12 FÉVRIER 2024
PALAIS DU LUXEMBOURG - SALLE CLÉMENCEAU

Sous le haut patronage de Madame Aurore BERGÉ

Ministre déléguée auprès du Premier ministre,
chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes
et de la lutte contre les Discriminations

Sous le patronage de Madame Dominique VÉRIEN

Sénatrice de l'Yonne, Présidente de la Délégation
aux droits des femmes et à l'égalité des chances
entre les hommes et les femmes



CGF
NF

Depuis 1901,
pour les droits des femmes
et l'égalité des chances

SOMMAIRE

FÉMINISME(S) - DÉFINITIONS. AVENIR

Ouverture	5
Dominique Vérien	
Introduction	6
Marie-Claude Bertrand	
1- HISTOIRE DU FÉMINISME ET DROITS DES FEMMES	8
<hr/>	
Le féminisme, acteur de l'Histoire	9
Michelle Perrot	
L'impact du politique et des politiques sur le féminisme	12
Dominique Vérien	
Les avancées juridiques majeures pour plus d'égalité sociale et plus de libertés individuelles de 1945 à nos jours	14
Michèle Schor-Attali	
Ce qui reste à conquérir	19
Guillaume Gouffier Valente	
Droits des femmes à l'international	24
Viviane Teitelbaum	
QUESTIONS / RÉPONSES	29
Conclusions	34
Nathalie Delphin, modératrice	

LE FÉMINISME AUJOURD'HUI ET DEMAIN : CONTINUITÉ OU RUPTURE ?	35
Ouverture Laurence Rossignol	36
Féminisme et convergence des luttes Réjane Sénac	39
Les Femmes et les sciences économiques Sandrine Foulon	43
Féminisme Universaliste, l'expression d'un combat pour le droit de toutes les femmes Michèle Vianès	46
Le prix à payer, ce que le couple hétéro coûte aux femmes Lucile Quillet	50
Le coût de la virilité : ce que la France économiserait si les hommes se comportaient comme les femmes Lucile Peytavin	52
Génération Z, mon féminisme, mon influence, mes actions Anissa Maille	54
Porter la diplomatie féministe de la France à l'étranger Delphine O	57
QUESTIONS / RÉPONSES	61
Conclusion et clôture Aurore Bergé	64
Conclusions Marie-Claude Bertrand, Présidente du CNFF	68
REMERCIEMENTS	69
Le CNFF en bref	70

Ouverture



DOMINIQUE VÉRIEN

Sénatrice de l'Yonne, Présidente de la
Délégation aux Droits des Femmes et à
l'égalité des chances entre les femmes
et les hommes du Sénat

**Merci beaucoup Madame la Présidente.
Mesdames et Messieurs,**

Je suis absolument ravie de vous accueillir dans cette vieille maison qu'est le Sénat, laquelle n'est pas la maison la plus féministe jusqu'à présent, mais qui s'y met. Nous avons une Délégation aux droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes que je préside aujourd'hui. Nous avons une grande liberté dans le choix de nos sujets, de nos actions et je dois le dire, le président Larcher regarde avec intérêt nos travaux qui, cette année, portent par exemple sur les familles monoparentales et sur les femmes dans la rue.

Je suis ravie de vous accueillir, car vous êtes la toute première association que je marraine pour faire un colloque au Sénat et donc ça me fait plaisir que ce soit le CNFF qui regroupe toutes ces associations dont certaines me sont familières et je reconnais dans la salle.

Je suis ravie de vous accueillir enfin car votre programme est particulièrement intéressant. Les personnalités auxquelles vous allez donner la parole sont des personnes que j'admire beaucoup et je suis impatiente de pouvoir les écouter.

Je suis convaincue que nous lirons avec attention votre rapport ainsi que les actes de votre colloque, et que nous saurons également leur donner un écho au Sénat.

Je ne vais pas m'attarder davantage, car, comme vous toutes et tous, j'ai hâte que vous lanciez ces travaux. Je vous souhaite donc un excellent colloque à toutes et à tous.

Introduction



MARIE-CLAUDE BERTRAND

Présidente du CNFF

Le thème de ce colloque 2024 s'est imposé aux membres du CNFF pour plusieurs raisons.

Lors de mes visites et interventions au sein des associations membres du CNFF et des discussions qui ont suivi, ainsi qu'à l'occasion de différents échanges à de multiples rencontres, la question était posée de plus en plus fréquemment de savoir où nous en étions du féminisme : quelle était la position du CNFF sur les différents courants ? que faire ? vers où aller ?

Or, le CNFF fondé en 1901, a pour but statutaire "d'établir un lien de solidarité entre les organisations féministes, philanthropiques, et toutes celles et ceux œuvrant en faveur de la condition et des droits des femmes. Ce lien de solidarité permet de dialoguer et d'élaborer ensemble des préconisations sur les intérêts matériels et moraux des femmes et de leurs familles, pour que celles-ci aient les mêmes droits et une place égale à celles des hommes au sein de la société".

Le CNFF a constamment œuvré pour l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes, afin que les femmes, plus de 50 % de l'humanité, accèdent étape par étape, à égalité avec les hommes dans tous les domaines de la vie privée, professionnelle et publique. Le CNFF a constamment œuvré pour que soient vaincues toutes les formes de discriminations, de violences dont les femmes sont victimes, en France mais aussi dans le monde avec les autres conseils nationaux adhérents au Conseil International des Femmes, le CIF.

Il a ainsi organisé les premiers états généraux du féminisme en 1929 dont les principales revendications étaient l'égalité des droits civils et politiques. Les travaux du CNFF sont présents à toutes les périodes du féminisme (1^{ère}, 2^e, 3^e, 4^e vague du féminisme).

Ces cinq dernières années, nos réflexions, prises de position, ont été multiples et en adéquation avec l'actualité qui traduit combien la culture du patriarcat est tenace :

- Deux livrets blancs sur *"L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes où en sommes-nous ?"*
- Mise en œuvre de Girls Tech Day
- Comme d'autres associations nous avons sollicité et réclamons l'inscription de l'IVG dans la Constitution et dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
- Nous luttons contre toutes les formes de violences intra familiales et avons participé aux groupes de travail du Grenelle pour la lutte contre les violences faites aux femmes (accueil des victimes dans les commissariats, éducation, outre-mer, santé), nous dénonçons la cyberviolence, les cybercriminalités, toutes formes de marchandisation du corps humains, comme déjà évoqué le thème du colloque 2023 : *"Femmes et précarité : causes, conséquences, préconisations"*.

Si des progrès ont été accomplis au regard du droit des femmes et de l'égalité femmes/hommes, il reste encore beaucoup à faire alors que des régressions qui mettent à mal les droits des femmes sont observés sur chaque continent. Nous connaissons toutes et tous la célèbre phrase de Simone de Beauvoir : *"N'oubliez pas qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Vous devrez être vigilantes votre vie durant"*.

Le CNFF estime donc indispensable de faire le point sur ce que vers quoi nous devons tendre aujourd'hui, pour continuer à défendre avec justesse et réalisme le féminisme ; écouter tous les points de vue sur la question pour approfondir notre réflexion et tendre à renforcer notre identité.

Notre ambition : actualiser notre conception du féminisme, moteur idéologique de nos futures actions pour plus de justice sociale et dans l'intérêt des droits humains. Ce sera l'objet du présent colloque, lequel s'inscrit dans les buts et la continuité des travaux du CNFF.

Il s'agit donc d'une première étape que nous poursuivrons avec nos associations adhérentes, vous toutes et tous.

Selon le vieux proverbe "Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient".

Ainsi, la première partie du colloque est consacrée à l'Histoire du féminisme et Droits des femmes alors que lors de la deuxième partie se succéderont des témoignages.

1. HISTOIRE DU FÉMINISME ET DROITS DES FEMMES



Modératrice : Nathalie Delphin
*Secrétaire adjointe du CNFF, Présidente du SFCD
(Syndicat des Femmes Chirugiens-Dentistes)*

Le féminisme, acteur de l'Histoire



MICHELLE PERROT

Historienne, professeure émérite d'histoire contemporaine à l'Université Paris-Diderot et militante féministe, auteur de nombreux ouvrages sur le féminisme.

Le Conseil National des Femmes Françaises tient aujourd'hui colloque au Sénat. Il n'en fut pas toujours ainsi. Longtemps le Sénat s'est opposé au vote des femmes et se défiait du féminisme. Les temps ont changé et cette rencontre en est le témoin.

Le CNFF, a été créé en 1901, en un temps qu'on appelle parfois "âge d'or du féminisme", et qui était surtout sa période initiale. Les mots mêmes –féminisme, féministe– étaient récents. On a attribué abusivement "féminisme" à Pierre Leroux, théoricien socialiste, ami de George Sand, déjà inventeur de "socialisme". La paternité en revient plus sûrement à Alexandre Dumas fils, qui, en 1872, y voyait "la maladie des hommes efféminés", ce qui est peu glorieux. Mais Hubertine Auclert (1848-1914), suffragiste engagée, fondatrice du groupe "Le droit de femmes" et du journal *La Citoyenne*, avait relevé le gant et s'était proclamée fièrement "féministe" (années 1880). Le terme se répand et, entre 1900 et 1914, il devient d'usage courant. C'est en effet un moment fort de revendications des femmes, brutalement interrompu par la guerre. Bien entendu, elles s'étaient exprimées bien avant, mais les mots cristallisent et signifient.

On pourrait définir le féminisme comme "mouvement pour les droits des femmes", pour la liberté et l'égalité des sexes. Cette notion d'égalité nous paraît aujourd'hui évidente. Elle est en fait relativement récente. Le 17^e siècle cartésien y a

joué un rôle. "La science n'a pas de sexe", disait Descartes. Et son disciple, Poullain de la Barre (1647-1723), a développé ce propos dans un texte fondateur, "De l'égalité des deux sexes" (1673). L'idée fait son chemin, surtout au 18^e siècle, et des femmes -minoritaires et urbaines- s'en emparent. Lors de la Révolution française, elles sont scandalisées d'être dites "citoyennes" sans en avoir les prérogatives.

En effet, en 1789, Siéyès, organisateur du suffrage, distingue les "citoyens actifs", qui font les lois et exercent le pouvoir politique, et les "citoyens passifs", qui ont droit "à la protection de leur personne et de leurs biens", mais ne votent pas. La Révolution avait accordé aux femmes un certain nombre de droits civils, par exemple l'héritage, le divorce, la recherche de paternité, mais aucun droit politique. Bien seul, Condorcet avait écrit et défendu l'admission des femmes au droit de Cité (1791). Le Code civil napoléonien (1804) –"l'infâme Code civil", disait George Sand qui avait subi ses entraves– avait reconstitué une famille patriarcale sous l'unique direction de son chef, époux et père. **La différence des sexes, appuyée par une science et une médecine très naturaliste, est vigoureusement réaffirmée au 19^e siècle, grand siècle de la virilité, qui distingue le public masculin et le privé féminin (sous contrôle des hommes), comme deux sphères articulées mais séparées.** Les femmes devaient sans cesse franchir les frontières qu'on leur opposait dans tous les domaines : instruction, travail, circulation, droits

Le féminisme, moteur de transformation de la société

civils, droits politiques, droits du corps. La France, dite pays de la galanterie, n'est pas spécialement féministe, au contraire. Les pays protestants, tels l'Angleterre ou les pays nordiques, le sont bien davantage.

Longtemps les femmes ont accepté cette situation, tant elle leur était inculquée et paraissait normée et "normale", se contentant de l'aménager dans le quotidien dont elles avaient la gestion. Cette histoire obscure du quotidien, peut-être la plus opérante, souvent insaisissable est fascinante et sans cesse à découvrir dans les traces, les gestes menus, les actes de rébellion rapportés dans les récits familiaux. La contestation ouverte est venue d'abord de personnalités isolées, telles Olympe de Gouges et sa célèbre Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (1791), Flora Tristan, George Sand, femmes affranchies et talentueuses.

Dans les brèches du pouvoir que constituent les révolutions (1830, 1848, la Commune), des voix plus nombreuses se font entendre, d'autant plus que l'écart s'aggrave. Ainsi la seconde République de 1848 proclame le "suffrage universel", mais une fois de plus sans les femmes, ce qui creuse encore l'inégalité. D'où la naissance de groupes plus organisés ; ainsi sous le second Empire, autour d'André Léo, Maria Deraismes, Léon Richer, un homme féministe (du reste réservé quant au vote des femmes), comme il y en eu tout de même quelques-uns.

La troisième République marque l'essor véritable d'un féminisme plus constant et organisé, nombreux, varié dans ses formes et ses revendications. Instruments du féminisme : les associations, les ligues, la presse, grand moyen de communication, dont les femmes ont su s'emparer. Dès les années 1830, les Premières journalistes (Laure Adler) avaient fondé des journaux (La voix des

femmes, l'opinion des femmes, la femme libre...). Sous la 3^e République, La Citoyenne, la Fronde de Marguerite Durand, sont des organes actifs. Les associations se multiplient dont le CNFF est un surcroît.

Le féminisme se recrute d'abord dans les catégories sociales relativement privilégiées, surtout parmi les femmes instruites. "Les femmes qui lisent sont dangereuses", disaient ses adversaires. Institutrices, professeuses, avocates, médecins, ... premières "intellectuelles", y furent pionnières. Elles viennent d'une moyenne et petite bourgeoisie économiquement fragilisées, où l'autonomie des filles passe par l'accès au salariat. Féminisme "bourgeois", si l'on veut, à condition de mesurer l'importance du travail ; Simone de Beauvoir, elle-même issue de ce processus, y voyait le levier de l'émancipation. Non sans excès, car l'économie ne règle pas tout. Françoise Héritier a montré dans ses ouvrages -Masculin/Féminin,.../La pensée de la différence (Odile Jacob, 1996), II/ Dissoudre la hiérarchie (Odile Jacob, 2002)- les racines anthropologiques de l'inégalité, rendue de ce fait encore plus difficile à vaincre. L'extension du/des féminismes, incontestable, a des facteurs idéologiques autant et plus que sociaux. Ce sont les idées et les représentations qu'il faut changer. D'où le rôle, plus contemporain, des artistes, maîtresses des représentations et des images.

Rôle contrarié par les obstacles opposés justement à la création des femmes, tant dans son accès que dans ses pratiques. Invisibilisation, non reconnaissance, minorisation menacent constamment les femmes créatrices, assignées à leur sexe qui doit se contenter des arts mineurs et de la joliesse.

On peut s'interroger sur le rôle des deux guerres mondiales. La Grande Guerre a réaffirmé le rôle des sexes : hommes au front, femmes à l'arrière et les remplaçant, notamment

à l'usine ou aux champs. Dans l'intensité du travail, ce fut aussi une ouverture pour les femmes qui apprenaient d'autres choses, voyaient d'autres horizons, gagnaient un meilleur salaire ; l'usine, après tout, ce n'était pas plus dur que la sempiternelle répétition domestique. Elles formèrent des syndicats, firent des grèves, notamment en 1917. Rien ne pourrait plus être comme avant. Ce que ne comprit pas la Chambre dite "bleu horizon", élue après-guerre. Résolument nataliste, elle entreprit le retour à l'ordre ancien, mal supporté.

Ce fut le ferment d'un féminisme souterrain, hostile à l'enfant non désiré, d'où de nombreux avortements. Tandis que les filles, qui, depuis 1924 passaient le même baccalauréat que les garçons, entraient plus largement dans les universités, ouvrant l'âge des étudiantes. L'exclusion des femmes de la citoyenneté devenait de plus en plus absurde ; **"Les femmes doivent voter", affirmaient les pancartes brandies par Louise Weiss et ses amies**, allant jusqu'à s'enchaîner aux grilles du Sénat qui, expression rurale d'une société patriarcale, avait refusé à six reprises de valider une loi positive votée par la Chambre des députés. Ces derniers étaient en effet devenus majoritairement favorables au suffrage des femmes, adopté par la plupart des nations européennes.

Celui-ci est enfin reconnu en 1944 à l'Assemblée d'Alger, par une majorité gaulliste et communiste, les radicaux, encore réticents devant le "péril noir" du cléricisme, s'y étant ralliés. Il y eut même 6 % d'élues à l'Assemblée nationale, score modeste, lié à la présence de femmes résistantes, qui s'amenuisera par la suite. Bien des freins demeuraient encore. En 1949, Simone de Beauvoir publie *Le deuxième sexe*, qui analyse en profondeur les raisons de la sujétion des femmes à travers l'inculcation d'un féminin qui n'a rien de "naturel". " On ne naît pas femme, on le devient". Ce "devenir femme" hantera la génération suivante. La sociologue Andrée Michel montre la condition de la française d'aujourd'hui (Denoël-Gonthier, 1964), comme inégale, aliénées, mystifiée. En 1954, Evelyne Sullerot et la doctoresse Lagroua-Weill-Hallé fondent "Maternité heureuse". En 1960, le Planning familial entreprend avec un succès grandissant de diffuser les méthodes contraceptives, officialisées par la loi Neuwirth de 1967. Dans ce domaine, la pilule change tout, à condition de le savoir et d'y avoir accès. Pourtant, le féminisme n'est pas bien vu à cette époque, y compris par de nombreuses

femmes, submergées par une culture de magazine qui exalte les canons les plus traditionnels de la séduction.

Le refoulement des aspirations sociales et sexuelles est, on le sait aux origines de Mai 68, qui n'a pas accordé une place particulière aux femmes, en dépit de leur présence dans les diverses manifestations. La libre sexualité ne profitait pas nécessairement aux dominées. D'où la naissance du MLF en 1969 et l'intensité des luttes pour l'IVG, autour notamment du procès de Bobigny, plaidé par Gisèle Halimi, et couronnées par la loi Veil (1974). Jamais elles n'avaient été aussi massives. L'extension du féminisme à toutes les catégories sociales est le grand fait contemporain. L'unité enfin (peut-être provisoirement) réalisé du sexe féminin, autour d'un enjeu essentiel, vital.

Les droits du corps sont au cœur de ce mouvement. "Un enfant, si je veux, quand je veux, comme je veux". "Notre corps, nous-mêmes", disaient les femmes. La reconnaissance de l'IVG, désormais inscrite dans la Constitution, est une "révolution copernicienne" (Geneviève Fraisse), dont Françoise Héritier a montré la centralité anthropologique. Le réel changement peut-être depuis la nuit des temps, où elle situe l'appropriation du corps des femmes par les hommes, désireux d'assurer la naissance de leurs fils, beaucoup plus important à ses yeux que les droits politiques : la clef de la reconnaissance du statut des femmes comme individu libre de sa sexualité, de son intimité même. De ce point de vue, Metoo, autre moment révolutionnaire qui demanderait de plus longs développements, s'inscrit dans son prolongement. Un facteur décisif dans l'histoire de la famille, dans celle des rapports de sexes et, partant, de la société. Bien entendu, pour qu'il soit opératoire, il faut qu'il s'étende aux femmes du monde entier, ce qui est loin d'être le cas.

A cet égard, il reste beaucoup à faire. D'autant plus que des retours en arrière sont toujours possibles, que les résistances demeurent, visibles dans les "masculinismes", qui traduisent les crispations actuelles.

Demain est incertain. Demain est encore à venir. Mais ces épisodes disent l'importance du féminisme, dans sa pluralité et son unicité, comme forme transformatrice des sociétés.

L'impact du politique et des politiques sur le féminisme



DOMINIQUE VÉRIEN

Sénatrice de l'Yonne, Présidente de la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité des chances entre les femmes et les hommes du Sénat

1- Qui de l'œuf ou de la poule : est-ce le féminisme qui impacte la personne politique ou l'inverse ?

Je ne remonterai pas au féminisme d'Olympe de Gouges, surtout devant Michelle Perrot qui en sait bien plus que moi sur l'histoire du féminisme. Je vais donc rester dans la période contemporaine.

Sur la question de l'œuf ou de la poule, j'avoue que j'aimerais que ce soit le politique qui précède la société et l'emmène vers plus de droits, que ce soit pour les femmes ou pour les hommes.

Cela a existé :

- En septembre 1974, à quelques mois du vote de la loi, un peu moins de la moitié des Français (48 %) était favorable à ce que l'on autorise l'IVG,
- Et comment ne pas citer aujourd'hui Robert Badinter et l'abolition de la peine de mort, alors que seulement 32 % des Français y étaient favorables.

Mais disons-le, ce n'est pas si simple. Il faut pour cela, outre porter l'idée, oser la défendre mais surtout être correctement placé pour la faire aboutir et c'est ce chemin qui me paraît le plus compliqué parfois.

Pour autant, cela ne veut heureusement pas dire que cela ne bouge pas.

Mais plutôt qu'un mouvement d'une personnalité politique vers la société, c'est le mouvement de la société vers le politique qui aujourd'hui s'est mis en place.

Grâce à vous, associations, grâce aux médias qui relaient vos demandes, grâce à des politiques qui veulent bien

les porter et au mouvement de société que l'on arrive à provoquer.

Et il faut le dire, lorsque la société est prête, alors il est plus facile pour nous, politiques, d'engager la transformation.

Je vais prendre un exemple : la loi Billon.

Lorsque j'ai commencé à travailler sur le sujet des violences sexistes et sexuelles, tant sur les majeurs que les mineurs, j'ai découvert avec stupeur que la définition du viol était la même pour un majeur que pour un mineur et que je le juge interrogeait les critères du viol, violence, menace, contrainte ou surprise, quel que soit l'âge de l'enfant.

Nous trouvons une jurisprudence pour les tout-petits, moins de 5 ans je crois, mais au-delà, un grand-père pouvait parfaitement expliquer que son petit-fils ou sa petite fille était consentante...

Folie de mon point de vue, c'est donc avec conviction qu'en 2018, lors de la loi Schiappa, nous avons déposé un amendement avec un âge de 13 ans, âge en deçà duquel on ne devait ni ne pouvait interroger le consentement de l'enfant, le viol étant automatiquement constitué.

Bon d'accord, c'était au Sénat, chambre qui n'est pas la plus ouverte aux évolutions de la société... mais là, où était le problème ?

Et bien, il était pourtant tellement bloquant, le problème, que ni Marlène Schiappa, ni Nicole Belloubet et bien sûr, ni une grande part de la majorité sénatoriale ne nous ont soutenues.

Jusqu'à ce que sorte la Familia Grande.

Et là, la société française s'offusque, comment ? Mais comment est-ce possible ?

La PPL Billon était prête et elle fut votée dans nos deux chambres en 2021, presque 3 ans après la loi Schiappa.

En 2018, pas de ministre courageuse pour accepter le sujet et le porter devant leurs administrations et en 2021, un livre avait tout fait basculer.

2- Les politiques publiques sont le reflet de ce que les politiques ont accepté : politique des petits pas

Mais tout n'est naturellement pas noir ou blanc et les politiques publiques, en termes de féminisme, sont des politiques des petits pas.

Et je vous le dis, je ne crois pas au grand soir.

Ma stratégie est de faire passer chaque petite chose lorsqu'on voit que la société est mûre pour qu'on l'adopte.

C'est d'ailleurs comme cela que les choses avancent.

En 1974, l'autorisation de l'IVG a été adoptée sans remboursement. Cela ne serait pas passé sinon.

Dix ans après, la société était prête à entendre et à soutenir les associations qui demandaient le remboursement et il put être voté.

De même sur l'égalité professionnelle :

Une loi pour le privé, la loi Copé-Zimmerman, imposait en 2011, un quota de 40 % minimum dans les conseils d'administration et les conseils de surveillance.

Une fois la loi digérée et le taux dépassé, mais constatant que cela n'avait pas infusé dans les comités exécutifs, nous avons voté la loi de Marie-Pierre Rixain en 2021, qui a imposé des quotas également aux comités exécutifs.

Une loi pour le public avait également été votée, la loi Sauvadet, en 2012, que nous avons fait évoluer en 2022 car les bases avaient bien été intégrées, nous pouvions donc aller plus loin en élargissant le nombre de postes concernés et les quotas imposés.

De même sur les violences intrafamiliales :

Nous avons créé les pôles VIF (Violences Intra Familiales) car c'était le plus loin où l'on pouvait aller... mais je sais que ce n'est pas fini et que le travail formidable qui se fait en juridiction nous mènera peut-être demain à un juge unique qui statuera pour toute la famille.

Pour l'instant, on n'oblige les magistrats qu'à parler ensemble et prendre des décisions cohérentes sans ignorer une partie du dossier.

Demain, sauf schizophrénie, cela sera acquis avec un seul juge.

Mais pour cela il faut faire évoluer fortement notre système judiciaire et les professionnels du droit n'y sont pas prêts...

Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage pourrait être la devise du parlementaire.

3- Le travail de demain, main dans la main

Depuis Olympe de Gouges, beaucoup a été fait.

Nous votons depuis 1944, nous ne sommes plus sous tutelle depuis la fin des années 60, nous pouvons maîtriser la conception, nous sommes de plus en plus nombreuses à être élues, c'est flagrant au Sénat, nous avons des ministères et délégations aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes, la politique contre les VIF se met en place... et pourtant, il nous en reste encore, du chemin à parcourir :

- Pouvoir faire des enfants sans être disqualifiées dans notre travail
- Pouvoir partager pleinement l'éducation des enfants et les tâches ménagères
- Savoir que même au-delà du CP, nous sommes bonnes en maths

Mais il nous reste surtout un grand pas à franchir : Françoise Giroud disait **"les femmes sont une catégorie à part et ce qu'il faut arriver à faire justement, c'est qu'elles cessent de l'être."**

Aujourd'hui, ce que nous souhaitons, ce n'est plus d'être un homme comme les autres mais bien d'être une femme et de faire reconnaître, une fois notre égalité avec les hommes établie, que nous pouvons avoir des besoins spécifiques :

- En médecine : les symptômes d'une crise cardiaque ne sont pas les mêmes chez l'homme que chez la femme mais cela n'était jusqu'à présent pas enseigné en faculté de médecine et je ne parle pas de l'endométriase
- Les dosages de médicaments ne sont pas adaptés à nos corpulences ni mesurés par rapport à notre métabolisme, au fait que nous ayons des menstruations etc.
- Mon GPS obéit toujours mieux à mon mari qu'à moi, ce qui me rend folle !
- Les familles monoparentales sont dirigées par 82 % de femmes qui s'appauvrissent après le divorce.

C'est pourquoi aujourd'hui, à la DDF (Délégation aux Droits des Femmes), nous nous évertuons à défendre le fait que différencier n'est pas discriminer.

Et vous l'aurez compris, cela ne pourra se faire qu'avec vous, les associations, qui défendez le féminisme sans relâche et maintenez la pression sur la société.

Et comptez sur moi pour que, dès qu'un sujet est prêt à être adopté, je vous aide à le faire voter !

Les avancées juridiques majeures pour plus d'égalité sociale et plus de libertés individuelles de 1945 à nos jours



MICHÈLE SCHOR-ATTALI

Avocate, Présidente de l'AFCJ (Association Française des Femmes des Carrières Juridiques), Membre du Comité Exécutif du CNFF

Quelques grands principes figurent dans la Constitution de 1946 tels que **"La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme"** et dans celle de 1958 : **"La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales."**

Il a fallu attendre très longtemps pour que des lois soient votées et encore plus longtemps pour que des décrets d'applications soient pris, assortis de sanctions pour faire respecter les lois.

Dans la sphère privée, la sphère publique et la sphère sociale, quelles sont les dispositions juridiques, depuis 1945, qui ont marqué des avancées dans les droits des femmes ?

DANS LA SPHERE PRIVÉE

1- Les droits de la femme dans le couple

Alors que la femme mariée était frappée d'une incapacité juridique totale et placée sous la tutelle de son mari, il a fallu attendre la loi du **13 juillet 1965**, il y a 59 ans (à peine une

génération), pour que l'épouse soit autorisée à travailler, à ouvrir un compte bancaire et à gérer librement ses biens (suppression du régime dotal) et ses revenus sans l'autorisation de son mari.

56 ans après cette première loi, **en décembre 2021** la loi imposera que le salaire et les prestations sociales de l'épouse soient versés sur un compte dont elle est la titulaire ou cotitulaire.

Entre ces deux dates, la loi a rétabli le divorce par consentement mutuel **en 1975** (supprimé en 1816) et accordé aux époux **fin 1995 (23 décembre)** la gestion conjointe de la communauté dans le régime légal du mariage sans contrat

2- Les droits de la femme par rapport aux enfants du couple

En 1970 (4 juin), le principe de la puissance paternelle est remplacé par celui d'autorité parentale conjointe.

En 1973 (9 janvier), est considéré comme français, l'enfant enfant légitime ou naturel né en France lorsqu'un de ses deux parents (père ou mère) y est lui-même né .

En 1983 (23 décembre), est institué la gestion commune des époux sur les biens de leurs enfants mineurs.

En 2002 est substituée la notion de nom de famille à celle de nom patronymique et permet aux parents de transmettre aux enfants soit le nom du père soit celui de la mère soit les deux noms accolés dans l'ordre qu'ils choisissent.

3- La libre disposition de son corps par la femme

LA CONTRACEPTION

Sous la pression du mouvement dit de la "maternité heureuse" créée en 1956 et qui deviendra au début des années 1960, le *Mouvement français du planning familial*, est votée en **décembre 1967 (28) la loi Neuwirth** qui dépénalise et autorise la contraception et permet à la sexualité des femmes de se libérer du risque de grossesse non désirée.

Les décrets d'application qui devaient intervenir dans les 6 mois, n'ont été promulgués que beaucoup plus tard en **1972** et les contraceptifs ne seront autorisés à la vente qu'en **1973**, soit 6 ans après la promulgation de la loi. **Lucien Neuwirth dénonçait cette situation en 1970** en ces termes : *"l'action sournoise qui consistait à différer d'année en année la sortie des décrets d'application sans lesquels la loi restait lettre morte. Seule et en contradiction avec la volonté de la loi une puissance administrative a bloqué la préparation et la publication des décrets d'application. Ce sabotage délibéré ne pouvait qu'aboutir à l'encouragement des pratiques abortives, inévitable résultat de l'échec de la contraception"*.

Ce n'est qu'en 1974 soit 7 ans après le vote de la loi, que les produits contraceptifs prescrits par un médecin seront remboursés par la Sécurité sociale, l'autorisation parentale pour la vente aux mineurs de 18 à 21 ans supprimée et les centres de planning familial autorisés à les distribuer gratuitement sur prescription médicale.

La loi Veil du 17 janvier 1975 légalisera la publicité des moyens contraceptifs. **En 1999** la pilule dite du lendemain sera en vente libre en pharmacie et sans prescription médicale et **en 2002** aux mineures.

La gratuité de la contraception sera accordée **en 2013** aux mineures de 15 ans à 18 ans. **En 2020**, elle est étendue à celle de moins de 15 ans et, **depuis le 1^{er} janvier 2022**, **soit 55 ans après le vote de la loi Neuwirth** à toutes les femmes âgées de 18 à 25 ans.

L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE IVG

En 1810, le Code Pénal considérait l'avortement comme un crime pour la femme qui avorte et pour les personnes qui l'aident à mettre un terme à sa grossesse.

Favorisée par divers événements tels que

- le manifeste des 343 salopes signé en 1971 par des femmes célèbres qui déclaraient avoir avorté,

- le procès de Bobigny avec Gisèle Halimi en 1972 - le manifeste des 331 médecins qui proclamaient en 1973 avoir pratiqué des avortements,

- la fondation du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception en 1973 que fut promulguée **le 17 janvier 1975 la loi VEIL** qui autorise l'IVG pour une durée expérimentale de 5 ans et la dépénalise. Elle deviendra définitive en 1979.

Fin 1982 soit 7 ans plus tard, une loi instaurera le remboursement de l'IVG non thérapeutique par la Sécurité Sociale mais c'est seulement par un décret de **mars 2013** que ce remboursement comprendra les consultations et examens préalables et pour toutes les femmes.

En janvier 1993 sera voté le délit d'entrave à l'IVG et la suppression de la pénalisation de l'auto-avortement.

En 2001 (4 juillet) la loi allongera de 10 à 12 semaines de grossesse le délai légal pour faire pratiquer l'IVG, délai qui passera à 14 semaines en **mars 2022**, cette même loi dispensant les mineures de l'autorisation obligatoire de leurs parents et supprimant la notion de femme en détresse au fondement d'une demande d'IVG et la remplaçant par la notion de "femme qui ne veut pas poursuivre une grossesse."

Enfin, en janvier 2016 (4) la loi supprime le délai minimum de réflexion d'une semaine pour recourir à l'IVG et permettra aux sages-femmes et aux centres de santé de la pratiquer.

7 octobre 2022 proposition de loi tendant à inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution. Le Sénat l'adopte le **1^{er} février 2023** mais en remplaçant la notion de droit de mettre fin à la grossesse par la notion de liberté d'y recourir "La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté de la femme de mettre fin à sa grossesse". Attendons la suite ...

4- Les violences envers les femmes

Une loi du 3 décembre 1980 qualifie le viol de **crime** et non plus de délit et le définit comme "Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur autrui,

par violence, contrainte, menace ou surprise". La définition sera complétée en 2021 par la mention des actes bucco-génitaux.

L'auteur du viol encourt 15 ans d'emprisonnement et 20 ans en cas de mutilation ou d'infirmité permanente de la victime ou lorsqu'il est commis sur un mineur de quinze ans ou sur une personne vulnérable ou par un ascendant ou par toute autre personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait

En 1992, la qualité de conjoint ou de concubin de la victime constituera une **circonstance aggravante** et le viol sera puni de 20 ans d'emprisonnement, de 30 ans en cas de décès de la victime et de la réclusion criminelle à perpétuité lorsqu'il a été précédé, accompagné ou suivi de tortures ou d'actes de barbarie.

Depuis une loi de **février 2017**, le délai de prescription est passé de 10 à 20 ans et pour les victimes mineures à l'époque des faits, il est de 20 ans à compter de leur majorité.

En septembre 2014 sera publié au Journal officiel le terme de féminicide : *"Homicide d'une femme, d'une jeune fille ou d'une enfant en raison de son sexe"*.

Sur les violences conjugales autres que le viol

Entre 2004 et 2021, des lois ont mis en place des outils de protection des femmes.

- Éloignement par le juge du conjoint violent dans les 6 jours de sa saisine et attribution du domicile conjugal en priorité à la femme (2004).
- Mise en place du 3919, numéro de téléphone d'urgence pour les victimes et témoins de violences conjugales (2007) et plus tard des téléphones "grave danger" des portables dotés d'une touche directe pour appeler les services d'urgence -et qui sont fournis par le Procureur de la république.
- Structures d'hébergement pour les femmes victimes de violence qui font partie des publics prioritaires pour l'attribution de logement sociaux.
- Dispositif du bracelet électronique antirapprochement (2010) pour 3 ans pour les conjoints ou ex conjoints auteurs de violences condamnés.

- Allongement du délai de prescription à 6 ans au lieu de 3 ans (2017)
- Dépôt de plainte en ligne pour les faits de violences, sur une plate-forme dédiée
- Possibilités de placement sous surveillance électronique des condamnés pour violences conjugales.
- Attribution d'une aide financière (don ou prêt) d'urgence aux victimes
- Inscription des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes au fichier judiciaire

Sur les violences autres que conjugales : harcèlement et agressions sexuelles telles que caresses et attouchements) deux lois en 2012 et 2021, les définit et les sanctionne

Elles sont punies de 5 ans d'emprisonnement et de 75000 € d'amende, de 7 ans de prison et 100000 € d'amende et jusqu'à dix ans d'emprisonnement et de 150000€ d'amende suivant certaines circonstances aggravantes (liens de parenté, personne abusant de l'autorité conférée par ses fonctions, ou agression sur un mineur).

Une loi de novembre 2021 ratifie la convention de l'OIT (Organisation Internationale du travail) sur l'élimination de la violence et du harcèlement des femmes et des filles dans le monde du travail.

DANS LA SPHERE PUBLIQUE

1- Dans la sphère politique

En avril 1944 une ordonnance du gouvernement provisoire avait accordé aux femmes le droit de vote et d'éligibilité. Elles voteront pour la première fois en 1945 (municipales).

Ensuite il a fallu attendre plus de 40 ans pour que soit, en **juillet 1999** inscrit dans la Constitution le texte suivant : *"La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives."*

Une loi de juin 2000 prévoit une **égalité obligatoire des candidatures pour les scrutins de liste** avec alternance des candidats de chaque sexe sur les listes. Pour les élections législatives, la loi prévoit une égalité facultative dans la mesure où **les partis qui ne présentent pas 50% de candidats de chaque sexe devront payer une amende,**

déduite de la première partie du financement public. Actuellement les partis qui paient la pénalité sont LR et RFI. Elle ne concernait pas les élections municipales dans les villes de moins de 3 500 habitants, ni les cantonales.

Une loi de 2013 (17 mai), impose la parité pour les élections des Conseillers départementaux et les élections municipales et les listes dans les communes d'au moins 1000 habitants doivent être paritaires

Enfin, une loi de **décembre 2019** instaure la parité au sein des exécutifs des **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)**. La loi révisé le pacte de gouvernance entre les EPCI et les communes membres afin de fixer des objectifs de parité aux instances de gouvernance et aux commissions.

ETAT DES LIEUX

- Dans les conseils municipaux des communes de plus de 1000 habitants (42,4 % de femmes),
 - dans les conseils régionaux (48 %),
 - dans les conseils départementaux (50,3 %),
 - mais dans les conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants (37,6 %),
 - la proportion de femmes élues maires reste faible (19,8 % après les élections de 2020).
- La loi ne posant pas d'obligation pour les têtes de listes, seules quatre femmes sont présidentes de région.

2- Dans la sphère professionnelle

La loi du 22 décembre 1972 pose le principe "à travail égal, salaire égal"

La loi du 11 juillet 1975 interdit de rédiger une offre d'emploi réservée à un sexe, de refuser une embauche ou de licencier en fonction du sexe "sauf motif légitime". Le "sauf motif légitime" sera supprimé par la Loi ROUDY de 1983.

La loi du 13 JUILLET 1983 dite Loi ROUDY transpose une directive européenne du 9 février 1976 sur l'égalité de traitement datant du 9 février 1976 et réaffirme le principe d'égalité dans le recrutement, la rémunération, la promotion et la formation.

Cette loi institue l'obligation pour les chefs des entreprises de plus de 250 salariés, après avis du Comité d'entreprise, de produire un rapport annuel de situation comparée des femmes et des hommes dans l'entreprise et reposant sur des indicateurs chiffrés. Il permet d'analyser la situation des femmes -hommes- et de définir des actions permettant de supprimer les écarts et de garantir "l'égalité des chances".

La loi du 9 mai 2001 crée l'obligation de négociateur sur l'égalité professionnelle au niveau de l'entreprise et au niveau des branches. Elle réitère l'obligation pour les entreprises de rédiger un rapport de situation comparée qui doit reposer sur des indicateurs chiffrés.

Une loi du 23 mars 2006 impose des négociations y compris au niveau des branches, sur des mesures de suppression des écarts de rémunérations et oblige les entreprises d'au moins 50 salariés à établir chaque année les indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et le non-respect des obligations de l'employeur dispositif est assorti de pénalités.

La loi du 27 janvier 2011 prévoit l'instauration progressive de quotas de femmes dans les Conseils d'administration et de surveillance.

Loi du 12 mars 2012, des quotas progressifs sont fixés quant à la mixité et à l'égalité hommes - femmes **dans la fonction publique.**

La loi du 4 août 2014 instaure :

L'interdiction d'accès aux contrats de commande publique (avec l'État et les collectivités territoriales) pour les entreprises ne respectant pas les exigences d'égalité professionnelle ;

Les entreprises de plus de 50 salariés devront **déposer leur plan d'action relatif à l'égalité professionnelle** auprès de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dircctce), sous peine de pénalités financières ;

Le congé parental est réformé afin d'accroître le niveau d'emploi des femmes et favoriser le partage des responsabilités parentales ;

La Loi du 17 août 2015 rend obligatoire la parité au sein des instances représentatives du personnel et au sein de leurs élections.

La loi du 5 septembre 2018, met en place un outil d'évaluation nommé **index pour mesurer et corriger les différences de rémunération dans les entreprises avec une obligation de résultats**.

Tous les ans, l'entreprise d'au moins 50 salariés doit calculer et publier sur Internet son "**index d'égalité femmes-hommes**" sous la forme d'une note sur 100, calculée à partir de 4 critères (pour les entreprises de 50 à 250 salariés), 5 critères (pour celles de plus de 250 salariés) :

- **la suppression des écarts de rémunération** entre femmes et hommes, par catégorie de postes équivalents et par tranche d'âge (40 points) ;
- **la même chance d'avoir une augmentation** pour les femmes que pour les hommes (20 points) ;
- **la même chance d'obtenir une promotion** pour les femmes que pour les hommes (15 points) ;
- **l'augmentation de salaire garantie** au retour de congé maternité (15 points) ;
- **la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations** (10 points).

Les entreprises doivent atteindre a minima la note de 75 sur 100 d'ici à trois ans. Si leur score est inférieur à 75, les entreprises doivent mettre en place des mesures correctives sous peine de sanctions financières **pouvant aller jusqu'à 1 % de la masse salariale**.

La Loi du 24 décembre 2021 instaure des quotas à venir dans les postes de direction des grandes entreprises (**40 % de femmes cadres dirigeantes d'ici à 2030**), sous peine de pénalité financière pour les entreprises (1 % de la masse salariale au maximum).

Selon l'index 2021 de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, **quatre entreprises sur dix de plus de 1 000 salariés comptent moins de deux femmes parmi les dix plus importantes rémunérations**.



Ce qui reste à conquérir



GUILLAUME GOUFFIER VALENTE

Député du Val-de-Marne (6^{ème} circonscription), Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Membre de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale

Pour reprendre les observations de Dominique VÉRIEN, nous sommes dans "une maison" qui n'est pas toujours la plus féminine, mais, je félicite la délégation aux droits des femmes pour ses travaux de ces dernières années sous l'impulsion d'Annick BILLON et de Dominique VÉRIEN. ((violences envers les mineurs, l'égalité professionnelle, élargissement de l'index pro, travaux sur l'industrie pornographique). Il est important d'être parmi vous pour saluer tous les travaux ; tout l'engagement qui est le vôtre sur le terrain, au quotidien, pour les droits des femmes, pour l'égalité, et puis, pour cette question propre à mon intervention :

Ce qui reste à conquérir, mais qui est un peu l'image effectivement de cette journée de qu'est-ce qu'il nous reste au fond à conquérir, à travailler pour les années qui viennent.

Je pense que cette question est centrale au moment où, en ce début d'année, effectivement nous allons peut-être, sous toute réserve, mais on y met toute notre énergie, réussir à constitutionnaliser la liberté

de recourir à l'interruption volontaire de grossesse, un combat qui fait suite à des décennies, des années.

Alors je ne reviendrai pas en détail sur, comme Michelle PERROT l'a parfaitement présenté tout à l'heure, les droits civiques et politiques, les droits économiques ensuite, puis le droit de disposer de son corps.

Avant peut-être, ces dernières années, d'avoir mené beaucoup de combats que je classerais d'abord autour de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, sur lequel nous avons considérablement légiféré au cours des dernières années, qu'il nous appartient maintenant de contrôler dans la mise en application et de mettre, vous l'avez rappelé, dans le détail sur un ensemble de dispositifs qui avaient été votés sur l'égalité professionnelle, là aussi avec une révolution depuis la loi Copé Zimmermann jusqu'aux lois sur l'Index Pénicaud, jusqu'à la loi travail, la loi RIXAIN, jusqu'à la loi VÉRIEN-BILLON. L'été dernier jusqu'au renforcement de l'accès à l'IVG, la loi dite GAILLOT. 50 combats sur la loi GAILLOT, sur le dernier mandat d'une loi qui avait commencé par des interpellations quasiment dès

le premier mois du quinquennat, 2017-2022, pour aboutir le dernier jour du quinquennat.

Et finalement pour réussir en ce début d'année, un travail extraordinaire, peut-être l'un des plus beaux qu'il nous est amené à mener parce que nous allons intervenir sur la Constitution. **Certains nous disent que ce n'est que symbolique alors ?** Oui, la symbolique, elle est énorme quand on touche à la Constitution. Mais c'est loin de n'être que ça. Et ceux qui disent que ce n'est que symbolique, n'ont pas compris exactement ce que nous allons faire. Parce que ce que nous allons faire à travers cette constitutionnalisation d'abord, c'est la reconnaissance d'une liberté. Le droit à l'avortement aujourd'hui n'est pas une liberté. Le droit à l'avortement, aussi bien dans notre pays que dans les autres pays, est une exception dans le code pénal. Ce n'est plus le cas en France, mais ça le demeure dans un grand nombre de pays où l'avortement est autorisé. Mais ce n'est pas une liberté fondamentale, c'est à dire le Conseil constitutionnel, à chaque fois qu'il a eu à se prononcer, dit que les lois relatives à l'avortement sont conformes à notre Constitution, mais il ne le reconnaît pas comme une liberté.

Eh bien, nous allons l'élever au rang de liberté fondamentale. La rédaction, je pense, est importante et les sénateurs ont trouvé le bon mot, même s'il y a un débat entre liberté et droit. Toutefois, c'est la même acception en matière constitutionnelle. **Nous allons bien élever ce droit à la hauteur de liberté fondamentale, ce qui se cache derrière cette liberté de recourir à l'avortement, c'est tout simplement la liberté de disposer de son corps, donc une liberté d'égalité particulièrement forte.**

Le 2^{ème} point pour la constitutionnalisation, c'est que nous allons donner une protection au droit à l'avortement, la protection la plus forte qui soit dans notre droit, et que là nous travaillons à une rédaction pour que demain une loi qui viserait à interdire le droit à l'avortement serait jugée inconstitutionnelle. Dans le rapport que j'ai eu à produire du côté de la commission des lois, j'ai cité toutes les lois depuis 1975 qui sont venues renforcer l'accès à l'avortement. Je pense au déremboursement, je pense à l'allongement des délais, à la levée des délais de réflexion,

au délit d'entrave. C'est cela que nous protégeons, c'est l'accès en lui-même et sur lequel nous ne souhaitons pas revenir. C'est ce qui m'amène à dire que cette loi, au fond n'est rien parce qu'elle ne touche pas au cadre existant, **et TOUT parce qu'elle apporte une liberté, elle apporte une protection.**

Et donc c'est le 3^{ème} point. C'est un message aux générations présentes qui, je vous le dis, ne connaissent pas les combats passés. Il y a quasiment un devoir de mémoire organisé à mon avis sur à quel point ce combat s'est porté sur des décennies et même plus pour l'obtenir. **C'est un message aux générations présentes, aux générations futures, en France. Et puis c'est un message positif à l'international, enfin, sur le droit à l'avortement, au milieu de tous les messages négatifs que nous avons depuis plusieurs années. Eh bien, à toutes celles et tous ceux qui se battent pour le droit à l'avortement, le droit à disposer de son corps. Eh bien oui, nous sommes au rendez-vous, nous, pour avoir ce message universaliste au moment même où nous construisons une diplomatie féministe assumée.** C'est quelque chose que nous porterons en Europe et à travers le monde. Et je pense que c'est cela que nous essayons de construire. Je pense que nous allons y arriver parce que, au fond, aujourd'hui, le débat avec le Sénat n'est plus de savoir si le Sénat va voter ou pas la loi. Le sujet, c'est la rédaction. La rédaction qui est sortie du Sénat il y a un an, sous l'impulsion notamment de Philippe Bas, était regardée de près sur l'emplacement par rapport à notre histoire constitutionnelle sur le choix des mots. Alors nous en avons un, qui est important : "garantie" "liberté garantie". Et j'invite les sénateurs peut être à ne pas le retirer parce que sinon on créerait une incertitude autour de ce que nous voulons vraiment faire.

Et c'est bien à une protection forte que nous voulons appeler. Et c'est là où la question que vous posez aujourd'hui sur ce qui nous reste à faire est majeure.

C'est un combat et je pense que nous le portons ensemble, chère Dominique ; c'est, effectivement un combat qui nous touche, qui nous emmène. Mais ce combat n'est pas une avancée. Et ce combat doit nous interroger, c'est à dire qu'au début de cette année 2024, au moment après toutes

ces lois, toutes ces avancées que nous avons faites au cours des dernières décennies, cette constitutionnalisation n'est d'une certaine manière pas une avancée dans le sens qu'elle n'apporte pas de nouveaux droits. Et par ailleurs sur le fait que, en ce début d'année, nous concentrons tous nos efforts pour **apporter une protection la plus forte possible au droit à l'avortement** ; c'est parce que les inquiétudes sont réelles, elles sont très fortes et témoignent de l'époque dans laquelle nous vivons et que si nous le faisons, c'est parce que, au-delà de toutes les lois, tous les dispositifs que nous avons votés, **il faut regarder la réalité en face, les inégalités demeurent. Elles sont bien présentes entre les femmes et les hommes. Les violences, demeurent et elles sont toujours aussi fortes malgré le mouvement #MeToo, malgré le Grenelle, malgré toutes les lois que nous avons poussées.** Et au-delà des féminicides, c'est le nombre de victimes, femmes comme enfants, puisque ce qui a beaucoup évolué sur le dernier mandat aussi, c'est que l'enfant n'est plus témoin mais qu'on le considère comme victime dans toute la destruction qu'il y a à travers ces violences qui restent à des niveaux insupportables dans notre société qui fait qu'aujourd'hui quand on organise des colloques, il n'est pas expliqué comment nous y sommes arrivés, mais ce qui nous reste à faire.

Le 3^{ème} point, ce sont les stéréotypes qui demeurent

Selon un sondage sorti ce weekend, 20% des Français estiment que dans l'idéal, il faut quand même qu'une femme puisse rester à la maison pour ses enfants ? Et cela rejoint les sondages d'il y a quelques mois. Où, alors que 50% des femmes estiment avoir déjà eu un rapport avec leurs partenaires pour lui faire plaisir. 90% des hommes disent qu'il n'y a aucun problème. Enfin c'est 80 ou 90% des sondages assez forts sur les jeunes générations, des stéréotypes pour lesquels il faut continuer à lutter.

Ce qui reste à faire, n'est pas de l'ordre du législatif mais de la transformation de notre société.

Moi, j'ai un petit garçon. Pour échapper à tous les stéréotypes, quand on va acheter les premiers bodys, il n'y a que des bodys Bleus avec des voitures. On schématise !

Alors, déjà le message environnemental envoyé n'est pas extra pour cette génération ; alors quid du message envoyé pour l'égalité femmes-hommes ?

Alors que c'est cette génération qu'il faut transformer parce que nous tous dans la salle on lutte contre les stéréotypes ; c'est dur, on doit s'en libérer, on doit travailler. Mais pour la jeune génération aujourd'hui, on sait ce qu'il faut faire : ce n'est pas aimer effectivement qu'un petit garçon aille vers le ballon de foot ou qu'une petite fille aille vers le balai. Non, il y a beaucoup de stéréotypes qu'on véhicule qui sont matraqués dans notre société, contre lesquels il faut lutter, le dernier que je rajoute et c'est en entendant Michelle Perrot tout à l'heure sur le Patriarcat, parce que je pense que dans les combats qui nous restent et qui sont devant nous, il y a le code qui, au fond, demeure ; alors je reprends les mots que vous évoquez, **"un monument de Patriarcat"**. Il demeure un monument de patriarcat et quand vous regardez un certain nombre de mesures qui ont été levées au cours des dernières décennies, quand on regarde aujourd'hui **les combats que l'on doit mener sur le consentement ; les positions françaises se tiennent sur la définition du viol, sur le fait que nous n'avons pas envie de voir l'Europe s'immiscer dans le droit pénal.** La directive est une avancée du code pénal et qui va permettre de régénéraliser des dispositifs de lutte contre les viols en Europe ; mais nous, ça a bloqué sur la définition du viol et pourquoi alors même qu'on a signé la convention d'Istanbul. Il y a un débat de société sur le consentement qui est énorme et qui n'est pas que juridique, qui est énorme sur le rapport qu'on a à l'autre, le respect qu'on a à l'autre, l'attention qu'on a à l'autre.

Les Belges ont introduit la notion de consentement, cela a mis 10 ans de débat sociétal. Avec Véronique RIOTTON, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale la semaine dernière, plusieurs pays que nous avons questionnés sur le sujet, et qui s'étaient positionnés dans la définition du viol, nous ont dit que cela avait mis beaucoup de temps.

Nous, en France, on en a encore un blocage en disant c'est l'Europe et l'Europe n'a pas à s'immiscer en Europe pénale. Puis aller sur le consentement, ça veut dire qu'on va

contractualiser, enfin. Les Belges ne sont pas passés à une contractualisation pour les rapports intimes. Cependant ils ont un débat sur le consentement et je pense que c'est fondamental. Et d'ailleurs dès le plus jeune âge, c'est l'attention à l'autre, c'est ce que l'autre a envie de partager quelque chose ensemble. Et en cela, notre société doit complètement évoluer.

C'est le nom de famille qui a été évoqué à plusieurs reprises tout à l'heure et je pense que là sur l'identité, parce que même, si nous avons fait évoluer la loi dans notre pays, il faut bien reconnaître qu'il est plutôt réputé normal de prendre le nom de son mari, il est plutôt réputé normal que les enfants prennent automatiquement le nom des pères.

Dans notre droit et dans la construction du droit contractuel en France, tout simplement, d'un acte de propriété, de l'un sur l'autre est une domination patriarcale de l'homme sur la femme dans beaucoup de sociétés.

Alors, moi, un homme engagé, mais parce qu'on présente souvent les femmes comme étant les filles de, jamais les hommes par exemple. Je le dis, parce que je pousse une candidate dans mon camp pour les prochaines européennes. On n'arrête pas de la présenter comme fille d'agriculteurs, alors que c'est juste, la plus brillante. Cependant, je suis le fils de Valérie CHAT, une famille monoparentale. Et donc j'ai d'abord ajouté le nom de ma mère, alors que mon nom de naissance était GOUFFIER, qu'une loi a permis des avancées dans les années 2000. Eh bien de rajouter CHAT à mes 18 ans, parce que ma mère m'avait élevé, parce que ma mère avait tout fait pour porter son nom, et que j'ai pris aujourd'hui VALENTE, qui est le nom de mon épouse et que nous avons pris ensemble. Je vous dis et redis que les stéréotypes sont durs. Mon épouse Alexandra ne voulait pas cela, elle voulait prendre juste le nom de GOUFFIER et c'est à la naissance de notre fils qu'elle a jugé que ce serait quand même pas mal de porter les deux noms. C'est cela son histoire et entièrement son identité.

Je pense qu'il y a un énorme combat par exemple qui reste devant nous aussi bien avant le droit, en matière de société et d'égalité sur ce que nous, dans une époque qui plus est au-delà de ce que je vous disais de cette réalité où inégalités, stéréotypes, violences patriarcales demeurent dans une époque du backlash.

Et je pense qu'avec Dominique VERIEN, dans les combats qu'on a pu porter au Parlement, actuellement un backlash, un retour de bâton se fait sentir ces dernières années. Je pense que les combats sur les droits des femmes sont plus difficiles que quand on est arrivé en 2017, nous, côté Assemblée nationale, 2017, 2018 vraiment plus difficiles et que quand on arrive avec une proposition de loi, que ce soit sur les droits économiques, sur les droits santé sexuels et reproductifs, sur le renforcement des droits à l'avortement. (5 ans sur le droit à l'avortement pour renforcer son accès). On a mis du temps, on a dû se battre sur l'IVG. On a dû se battre l'an dernier sur la loi sur l'égalité économique et en allant par moments contre le gouvernement alors qu'il y avait une large majorité du côté des parlementaires. Et bien c'est parce qu'il y a des blocages un peu partout et qu'on voit ce système de Backlash partout. Alors évidemment, l'arrêt Roe vs Wade aux États-Unis, ce revirement sur le droit à l'avortement, a évidemment, été l'électrochoc ; on voit la traduction politique du Trumpisme et de l'extrême droite américaine porter ce message négatif, parce que quand il se passe cela aux États-Unis, c'est bien entendu des États fédérés qui immédiatement reviennent sur l'avortement. Cela libère la parole de tous les misogynes, de tous ceux qui sont sur la construction de domination masculine dans leur société, on va arrêter d'avancer sur un certain nombre de sujets, on va protéger notre Patriarcat. C'est ce message qu'ont envoyé les États-Unis au moment de cet arrêt. Et c'est le contre message que nous voulons envoyer dans quelques semaines, je l'espère, à travers cette constitutionnalisation donc, sans être beaucoup plus long, il faut regarder cette époque telle qu'elle est, laquelle nous impose, oui, de légiférer pour protéger.

Veiller à l'application des lois sur le terrain

Actuellement, il faudra regarder si nous n'avons pas d'autres choses à protéger ou à renforcer dans la protection avant même de parler de nouveaux droits, ce qui ne doit pas nous empêcher sur deux autres choses importantes, un toutes les lois qui ont été votées veiller, à ce qu'elles soient bien appliquées. C'est notre travail et je pense qu'on multiplie les questions, les déplacements de terrain avec une très grande coordination aujourd'hui entre les 2 délégations, plus celle du CESE avec Agathe Hamel pour bien contrôler l'action du gouvernement à travers ces lois ou les décrets qui ont pu être votés. Et puis, c'est continuer,

à aller chercher de nouveaux droits parce que la meilleure défense, reste l'attaque, si je puis dire, et donc il faut qu'on arrive à effectivement sentir quand j'en ai dit quelques-uns il y a un instant, mais je pense que dans les années qui viennent, il me reste beaucoup de chemin. Voilà tout ce que nous avons fait déjà sur la lutte contre les violences, sur la protection de la liberté de disposer de son corps.

Je pense qu'il nous reste des grands combats sur la lutte contre les stéréotypes, la lutte pour l'égalité financière.

Et là on voit l'excellent ouvrage de Titou Lecoq, quelque chose qui est même sur les jeunes générations. Les inégalités financières au sein du couple, même sur les couples des jeunes générations, c'est l'égalité des parcours, l'égalité familiale, l'égalité sanitaire. Je l'ai tourné comme ça parce que, **au début de ce mandat, nous avons ciblé 2 choses sur notamment l'égal accès des femmes et des hommes aux soins avec des soins adaptés au regard des femmes et puis l'attention aux familles monoparentales qui sont à 85%, des femmes en situation de pauvreté pour la plupart, et sur lesquelles nous devons apporter la protection la plus forte.**

Le dernier point, c'est notre diplomatie féminine. Parce que ces dernières années ont été marquées aussi par le retrait de pays comme la Suède, qui étaient des pays moteurs sur le sujet de la diplomatie féministe ; aujourd'hui, dans toute notre aide publique au développement, nous prenons le critère des politiques qui vont être mises en place en matière d'éducation, de l'accès à l'éducation des filles, en matière d'accès à l'entrepreneuriat des femmes, de lutte contre les violences, de lutte contre les violences sexuelles et sexistes et des mutilations génitales féminines ; cela participe à la manière dont nous définissons notre aide publique au développement. Je pense que nous avons encore ces grands combats que la table ronde que vous organisez ce matin et cet après-midi aussi, fait naître ces questions que nous allons protéger.

Nous allons tout faire pour arriver effectivement sur cette protection et ce message positif dans les semaines qui viennent mais que cela ne nous fasse absolument, à aucun moment, oublier l'époque dans laquelle nous sommes et qu'il y a 10 ans, nous n'aurions pas travaillé sur la constitutionnalisation de l'IVG mais juste sur les droits et

d'aller le plus vite possible, dès la constitutionnalisation adoptée, chercher la conquête de nouveaux droits, d'y aller ensemble : associations, personnalités politiques et d'emmener bien nos concitoyennes et nos concitoyens, voilà les quelques réflexions que je voulais vous partager.

Merci.

"Ce qui reste à faire, n'est pas de l'ordre du législatif, mais de la transformation de notre société."

Droits des femmes à l'international



VIVIANE TEITELBAUM

Présidente du CECIF, Députée et Vice-Présidente du Parlement de Bruxelles, Vice-Présidente du Lobby Européen des Femmes, Présidente de l'Observatoire Féministe des Violences Faites aux Femmes. Auteure.

En tant que féministe universaliste, laïque et abolitionniste je vais développer mon propos à partir de certains prismes et moments-clés. Je vais tenter de couvrir les grandes vagues féministes à travers différentes périodes et dans différentes régions sous l'angle des combats que nous menons ensemble.

Ce qu'on peut dire sans hésiter c'est que quelle que soit la période ou le lieu, que le terme féminisme soit utilisé ou non, revendiqué ou non, le féminisme se développe dans une aspiration au changement. Ce qu'on peut dire sans se tromper c'est que quelle que soit la période, il y a toujours eu des débats et des tensions, car les priorités comme les engagements font l'objet de discussions et très souvent de polémiques.

Toutefois, l'égalité totale, dans les faits, on n'y est pas. Nulle part.

Le discours féministe, mettra partout plusieurs siècles pour s'élaborer et s'afficher comme un mouvement de revendications, à travers plusieurs vagues qui ont été expliquées par les intervenantes avant moi.

Au niveau historique on peut relever que des conférences ou congrès internationaux de femmes ont été organisés par des féministes, suffragistes, pacifistes et/ou socialistes, libérales et communistes depuis la fin du 19e siècle. Créant des synergies au-delà des disparités et au-delà des différences culturelles et régionales.

Il peut s'agir de congrès fondateurs de grandes organisations internationales de femmes puis de leurs congrès qui se tiennent dans des villes différentes à certaines échéances, de réunions visant à unir des femmes de nombreux pays sur un sujet particulier (pacifisme, socialisme, etc.),

Parce que quelles que soient les cultures et les nations, à cette période le statut des femmes est partout inférieur et leurs droits quasi inexistantes. La prise de conscience féministe devient alors collective.

Évidemment, les associations qui naissent ne partagent cependant pas toujours les mêmes analyses, voire s'affrontent. Elles se créent généralement en lien avec des mouvements sociaux ou politiques particuliers : ainsi,

les premières féministes américaines sont des Quakers anti-esclavagistes qui se sont regroupées après qu'on leur a refusé de participer à une convention mondiale des abolitionnistes à Londres, en 1840.

En France, le féminisme s'installe pour durer à la fin des années 1860. La révolution industrielle, contraint plus qu'avant les femmes à travailler, chez les ouvrières mais aussi dans les petites et moyennes bourgeoisies, les inégalités de salaire, d'emploi et l'exploitation économique favorisent cette prise de conscience féministe.

En parallèle, quelques pays ouvrent timidement aux femmes l'accès à l'enseignement supérieur, d'où sortent pour la première fois des femmes diplômées, qui soutiennent, en Scandinavie comme aux États-Unis, les initiatives féministes. Dans la lignée des Lumières ces féministes sont mues par un désir d'égalité et de reconnaissance, afin que les femmes soient désormais comprises dans le principe d'universalité. Selon les courants féministes, cette égalité est cependant différemment perçue.

Au niveau international au-delà des divergences les féministes se rejoignent sur quelques revendications fortes, comme le droit de vote qui apparaîtra à la fin du 19^e siècle. Les féministes réclament l'égalité. Les moyens et les buts pour y parvenir diffèrent selon les courants. Dans tous les cas, elles s'entendent sur la nécessité de changer les mentalités pour rendre leurs demandes acceptables. **Elles doivent donc s'organiser pour diffuser leurs idées, au niveau national mais aussi international.**

Comme je l'ai dit, les féministes ne se contentent pas de lutter dans leur pays : elles correspondent entre elles dans une internationale féministe qui s'organise peu à peu. En plus des journaux qui accueillent parfois des auteures étrangères, l'alliance s'organise. **Fondé en 1888 à Washington, le Conseil International des Femmes (CIF) est la première organisation internationale pérenne, qui regroupe féministes, philanthropes et syndicalistes.** Il est cependant difficile d'avoir une approche globale tant les législations divergent selon les pays. Et c'est toujours le cas.

Mais des congrès permettent de promouvoir le féminisme et d'échanger au niveau international des informations que ses membres sont les seules à produire ou à synthétiser

(statistiques, enquêtes de terrain, sondages). Les contacts internationaux permettent de comparer les situations et de s'enrichir d'expériences différentes, mais tout en gardant certaines limites : en effet, les associations féministes internationales n'ont pas de pouvoir sur les associations nationales qui leur sont affiliées, les laissant libres de leurs choix et initiatives, selon leurs propres appréciations culturelles, sociales et politiques.

En définitive, ces congrès permettent d'asseoir le caractère universel du féminisme, de partager des problèmes communs légitimant la détermination de leurs membres à vouloir les résoudre, et ce dans un sentiment d'émulation collective.

C'est encore le cas aujourd'hui, où on crée des partenariats avec les féministes dans les pays où elles partagent nos valeurs. La difficulté persiste aussi encore toujours pour ces femmes engagées dans les mouvements féministes de donner la priorité aux besoins des femmes sur les politiques menées par leurs pays ; que ce soit pour le droit à l'avortement, l'abolition de la prostitution ou plus largement la marchandisation des corps.

La difficulté persiste aussi en termes de priorités féministes que ce soit sur les problématiques comme l'identité de genre, la religion (voile), l'intersectionnalité des luttes. On y reviendra.

La première vague qui englobe les mouvements féministes de la fin du 19^e et du début du 20^e après une période d'importantes transformations, les luttes pour l'instauration de la démocratie seront axées surtout sur les revendications civiques, le suffrage, l'éducation et l'amélioration des conditions de travail mais aussi la volonté de changer le rôle et la place des femmes au sein des sociétés patriarcales.

Ces mouvements dans les pays occidentaux concernent surtout les femmes de milieux aisés. Les femmes ouvrières, par exemple, ne sont pas englobées dans ces mouvements. Les dissensions politiques sont aussi présentes au sein des milieux féministes qui ne forment pas (pas plus qu'aujourd'hui) un front uni. Les féministes font parfois des alliances pour défendre des intérêts partagés ou atteindre un objectif commun. Elles l'ont fait lors de la Première Guerre mondiale.

Aux Etats-Unis, dès le début du 19^e des Américaines tentent de promouvoir une meilleure situation sociale pour les femmes. Les mouvements féministes militent d'abord pour l'abolition de l'esclavage avant de défendre les droits des femmes. Les militantes viennent de milieux divers : des chrétiens conservateurs aux radicales dont certaines passent rapidement de la lutte pour l'émancipation des esclaves à celle des femmes.

Des groupes de femmes noires militent aussi mais seront plus axées sur les problèmes sociaux, de pauvreté que sur le droit de vote, qui sera acquis en 1920.

Les mêmes revendications mais menées différemment, en Grande Bretagne, où par exemple pour obtenir le droit de vote, les militantes, désignées sous le nom de suffragettes, utilisent des méthodes parfois violentes, voire illégales.

Elles seront aussi très militantes en France, en Allemagne, en Russie. Elles sont souvent divisées et connaissent des avancées et des reculs. Rien n'est linéaire.

Après la Première Guerre mondiale, le mouvement féministe s'essouffle d'autant que les pays occidentaux, les uns après les autres, accordent progressivement le droit de vote aux femmes, ce qui était de manière transversale une des grandes revendications.

Cette victoire ne signifie évidemment pas que l'égalité est atteinte, bien au contraire.

La participation au pouvoir de décision, dans tous les domaines, est encore, de fait, un interdit, et progressivement, les femmes sont renvoyées au foyer et à la maternité.

Une période de transition s'étendra de 1920 à 1960, pour aboutir à la 2^e vague du féminisme qui démarre aux Etats-Unis pour s'étendre progressivement. En ligne de mire le droit à disposer librement de son corps, la contraception et le droit à l'avortement, encore malheureusement, toujours d'actualité dans bien des pays. La dissociation de la sexualité et de la reproduction sous-tend la révolution sexuelle qui éclabousse tant l'image de la femme objet, objet sexuel, que l'image portée par l'Eglise d'une femme matrice qui laisse son destin entre les mains de Dieu.

L'attention commence à être portée sur les violences conjugales, domestiques.

En France avec Simone de Beauvoir, le MLF, le manifeste des 343, jusqu'à la loi Veil.

Dans les mouvements anglo-saxons, avec le Women's lib.

À la fin des années 1960, des groupes féministes se forment sans qu'ils soient unifiés

En Espagne, les organisations et institutions féministes, qui se sont développées avec force sous la République (1931-1939), sont interdites après la guerre d'Espagne, sous la dictature du général Franco (1939-1975). Après la Seconde Guerre mondiale, les féministes espagnoles sont réduites au silence par le dictateur. Le droit à l'avortement qui était légal est abrogé. Après la transition démocratique, les femmes espagnoles reprennent possession de leur Histoire, qui continue à être parsemée de tensions, alors qu'aujourd'hui l'Espagne est à la pointe du combat contre les violences faites aux femmes.

Aux États-Unis, dans les années 60 le mouvement féministe se renforce. Les actions féministes se font provocatrices, comme en 1968, quand sont organisées les funérailles de la féminité traditionnelle au Cimetière national d'Arlington, le couronnement d'une brebis "Miss Amérique" et une opération "poubelles de la liberté" qui recueillent des objets symboliques d'une féminité corsetée : soutien-gorge, gaines et faux-cils .

Ces années 1960 et 1970 sont une période d'avancées pour les droits des femmes mais sont aussi caractérisées par des dissensions entre féministes radicales et MLF.

Par ailleurs alors que jusque-là, le féminisme était universaliste et défendait les droits de toutes les femmes, quelles que soient leurs particularités, ou origines, la naissance du "black feminism" associant féminisme et lutte antiraciste va modifier la structure du mouvement.

Les débats et courants qui se superposent alors, vont exercer une influence directe sur ce que nous vivons aujourd'hui et qui divise les féministes, comme la distinction entre le sexe biologique et le genre. Ce qui a mené de manière assez directe au débat que nous avons aujourd'hui dans beaucoup de pays, puisqu'on assiste à l'effacement progressif du mot "femme" et du concept de sexe par des féministes et des transactivistes qui agressent et menacent non seulement certaines féministes et lesbiennes, mais tout le mouvement féministe.

Ensuite le concept d'intersectionnalité viendra également modifier les luttes féministes. En effet on attribue à la juriste américaine Kimberlé Crenshaw la première utilisation du terme "intersectionnalité", dans un article publié en 1989, mettant en lumière les discriminations dont sont victimes les femmes noires et précarisées aux Etats-Unis et qui ne sont pas prises en compte ou sont effectivement invisibilisées.

Kimberlé Crenshaw y définit l'intersectionnalité comme étant une situation dans laquelle une personne regroupe des caractéristiques raciales, sociales, sexuelles qui associées- et non séparément- en font la victime de différentes formes de discrimination, en particulier à travers le prisme des violences que nombre d'entre elles subissent, dû au croisement du racisme et du sexisme.

Toutefois, sans le nommer comme telle, l'intersectionnalité est déjà présente dans le mouvement Black feminism qui naît à la fin des années 60, au début des années '70 associant le sexisme au racisme. Le Black feminism, c'est la contestation de ces "multi discriminées", dont l'une des pionnières est Mary Ann Weathers. Tout en étant blanche, elle publie l'un des textes fondateurs du féminisme noir «Un argument pour la libération des femmes noires en tant que force révolutionnaire». Qu'elle soit "blanche" est important à souligner étant donné qu'à cette époque on ne lui oppose pas la notion d'appropriation culturelle alors qu'elle défend les femmes noires discriminées. Ce qui ne serait plus le cas des intersectionnelles, indigénistes, post-coloniales et/ou dites racisées dans la configuration européenne actuelle où les "concernées" octroient aux "alliées" qu'une parole autorisée dans un cadre limité et où toute intervention en dehors du groupe cible est considérée comme de l'appropriation culturelle ou un vol d'identité.

Le mouvement féministe noir s'adressait tant aux afro-Américaines qu'aux femmes d'origine hispanique ou orientales afin de lier les problématiques du sexisme, du racisme et de l'oppression des classes. Cette nouvelle approche modifiera les mouvements féministes nord-américains mais aura moins d'influence en Europe à cette époque.

Aujourd'hui force est de reconnaître que cette babélisation, cette parcellisation des luttes pose des problèmes dans de nombreux pays.

Mais un troisième débat au début des années 80, va influencer sur nos débats actuels c'est celui du féminisme dit pro-sexe.

Le féminisme pro-sexe est un courant du féminisme, issu du milieu "queer" qui apparaît dans les années 80 aux Etats-Unis et qui voit en la sexualité un domaine qui doit être investi par les femmes et les minorités sexuelles. En faisant du corps, du plaisir et du travail sexuel des outils politiques dont les femmes doivent s'emparer, il s'oppose au féminisme radical.

Le milieu des années 1980 apparaît donc comme une période de transformation du féminisme. Mais après des avancées, les jeunes femmes se désintéressent des revendications pour profiter des victoires engrangées par les générations antérieures. Dans le même temps, on fait face à des backlashes, des reculs dans différents pays.

Les combats principaux de la troisième vague qui va naître, concernent : les violences faites aux femmes, les droits sexuels et reproductifs (encore et toujours) et notamment l'accès à la contraception et à l'avortement qui est toujours menacé (en Pologne, à Malte, en Hongrie, aux USA, ...). Mais aussi la place des femmes dans le monde du travail, puisqu'elles sont tenues loin des centres de pouvoir et de décision, et qu'elles sont plus fortement touchées par la pauvreté qui a de plus en plus un visage féminin.

Les luttes féministes dans les civilisations autres que les sociétés occidentales se sont le plus souvent confondues avec d'autres combats. Que ce soit la lutte contre le colonialisme comme en Asie ou en Afrique, ou le racisme et la religion au Moyen-Orient, ou comme le port du voile dans les pays d'Afrique du Nord.

Les femmes africaines, avant la fin de la Seconde Guerre mondiale, s'opposent à l'oppression des empires coloniaux mais les problèmes liés aux droits des femmes sont soit laissés de côté soit intégrés aux luttes de libération. Leurs avancées sont exceptionnelles.

Par ailleurs, les descendantes des Africaines s'organisent pour combattre le racisme, y compris celui de certaines féministes. Elles sont suivies par les Amérindiennes, ce qui contribue à une radicalisation du mouvement. En Amérique latine aussi les dissensions sont fortes.

Ce qui nous amène au pas de course à la 4^e vague.

Au début du 21^e siècle, l'égalité dont parle Élisabeth Badinter dans la préface du livre de Florence Montreynaud, "Le XX^e siècle des femmes", n'est pas réalisée. De nouveaux groupes militants apparaissent comme La Barbe, Ni putes ni soumises en France, Femen en Ukraine, UK Feminista

au Royaume Uni ou encore Women on Waves aux Pays-Bas. L'image qui est répercutée des féministes est encore souvent négative, il faut la réhabiliter. Développer le narratif, inscrire les femmes dans l'Histoire. À la suite de différentes vagues de migration il faut aussi réhabiliter les femmes dans l'espace public dans certains quartiers de certains pays.

Le féminisme est plus divisé que jamais. En parallèle, les discours masculinistes refont leur apparition avec force. En effet, avec Internet, les idées populistes et extrémistes se sont démultipliées et répandues comme une trainée de poudre. A l'heure de la mondialisation, l'extrême droite, l'islamisme et les populismes remettent en question l'égalité dans plusieurs pays européens. La clause de l'européenne la plus favorisée veut remédier à une double inégalité, entre les femmes et les hommes, puis entre les Européennes elles-mêmes.

Mais qui pourrait nier que progrès ont été réalisés en 150 ans !

Si l'idée d'égalité entre les sexes a été portée au fil des siècles par de nombreuses pionnières aujourd'hui, le féminisme a acquis une reconnaissance institutionnelle et une légitimité certaine .

Nous féministes universalistes réaffirmons que le féminisme n'est pas un concept à géométrie variable, qu'il est ancré dans des valeurs universelles et démocratiques. Il ne peut donc être remis en cause par une idéologie, une religion ou une structure de société. C'est pour nous avant tout un mouvement d'émancipation des femmes dont l'objectif est l'amélioration de leur place et rôle dans la société. C'est donner l'opportunité de faire ses choix.

Certes, la notion de choix reste un élément central qui va de pair avec les impératifs d'autonomie et de responsabilité individuelle.

Pour certains courants féministes, le fait de choisir préserve les femmes de l'oppression ; par exemple dans la prostitution, elles distinguent les ""travailleuses du sexe"" des personnes prostituées. Pour d'autres, un choix même contraint est un choix librement consenti.

Très souvent le choix est donc considéré comme l'emblème du féminisme.

Enfin pour conclure, le féminisme a œuvré à mettre fin à un système où la moitié de l'humanité était considérée comme une minorité, et entièrement vouée au rôle d'épouse et de mère, exclue des études, de la citoyenneté, et des lieux de pouvoir. Aujourd'hui, les combats pour l'égalité des sexes sont présents sur toute la planète. Avec des décalages et des particularismes liés à chaque culture. D'abord apparu dans les pays occidentaux en même temps que progressait l'idée de démocratie, le féminisme est présent aujourd'hui sur l'ensemble des continents de l'Amérique latine aux pays arabes, de l'Asie à l'Afrique subsaharienne...

Même si un féminisme universaliste résiste et domine encore dans de nombreux endroits, la montée en puissance de l'identité de genre, de la marchandisation des corps, des religions, des extrémismes, des conservatismes et des populismes sont autant de menaces à contrer.

Même si de nombreuses discriminations persistent, de nouveaux savoirs, de nouveaux concepts et même de nouveaux termes juridiques ponctuent non seulement la vie des femmes mais aussi des mouvements féministes, comme : la "care economy", la charge mentale et environnementale, le plafond de verre et le plancher collant, la double journée de travail, les violences sexuelles, le dit syndrome d'aliénation parentale, le féminicide, l'écriture inclusive, l'apartheid sexuel, le viol comme arme de guerre, les mutilations sexuelles, la mixité, la distinction entre diversité et égalité, entre sexe et genre,...

Les femmes ont désormais, en particulier dans nos démocraties, un arsenal juridique qui leur donne en théorie en tout cas, accès à toutes les sphères de la vie sociale, économique et politique et à la libre disposition de leur corps. Et pourtant on a parfois l'impression que tout reste à faire !

Car aujourd'hui en 2024 on n'ose pas ouvrir "La déclaration du Programme d'action de Beijing" de peur des reculs. Les conclusions agréées de la commission sur le Statut de la Femme à l'ONU se heurtent chaque année au conservatisme le plus rétrograde. Le mouvement #MeToo a libéré la parole mais pas pour toutes. #MeToo sauf si tu es juive.

La route est certes encore longue, mais ensemble nous sommes plus fortes.

QUESTIONS **RÉPONSES**

CHRISTIAN RONDEAU : père de famille et grand-père de filles et petites-filles, je suis un peu étonné de ne pas entendre le mot média, et de l'importance des médias.

Dans votre combat qui est aussi le mien, il me semble que c'est un rôle essentiel de la manière dont les télévisions, les médias en général, rapportent le rôle de la femme et de l'homme, et moi, je trouve que même les journalistes femmes ne défendent pas assez cette promotion de la femme dans nos sociétés.

Catherine LADOUSSE, co-Présidente d'Ensemble contre le Sexisme et Présidente de la commission parité au HCE

Un immense merci pour toutes vos interventions. En effet, un message du ECLS : nous avons conclu notre journée nationale contre le sexisme le 25 janvier, puisque nous sommes à l'origine de la création de la journée contre le sexisme et évidemment Marie-Claude BERTRAND était là et un certain nombre de personnes des associations, avec des messages de solidarité pour les femmes victimes de violence ; on a le sentiment, dans les associations féministes, réseaux professionnels, qu'on est très privilégiées, nous, en France, quelque soient les critiques que l'on peut faire, il y a beaucoup d'initiatives diverses et variées, je suis une communicante de formation ; j'ai fait 30 ans dans la communication au sein de grandes entreprises. Il est vrai que les médias aujourd'hui ne sont pas peut être assez dans l'ensemble de nos combats. Je pense que c'est important de se dire qu'il y a une solidarité, une sororité.

J'ai une autre question : Michèle PERROT vous avez dit "l'âge d'or du féminisme est devant nous "est ce que cela veut dire qu'il s'agit maintenant d'appliquer toutes les avancées et l'arsenal législatif qui est très complet ? Je suis dans la tech, dans les entreprises, nous avons effectivement les lois sur les quotas, l'index Penicaud, etc... pour arriver à l'égalité professionnelle ; or, on est toujours confronté à des stéréotypes, des biais genrés ; le HCE a sorti un rapport femmes et numériques qui montre combien le cercle vicieux du sexisme, empêche les femmes de travailler dans la tech, les filles de choisir les carrières scientifiques et technologiques. Or, malgré toutes les avancées législatives et autres, je considère que la société recule quand on voit que les droits à l'étranger qui reculent, dans des pays en guerre où les droits fondamentaux sont bafoués. Même dans les pays démocratiques, comme le nôtre, on recule ; ce sont, en effet, les hommes de 25 à 34 ans, qui sont les plus

sexistes, plus sexistes que les hommes de ma génération ; que faut-il faire ? Tous ces colloques nous amènent à nous interroger ;

Michelle PERROT

Oui, c'est très brièvement sur l'âge d'or, quand j'employais l'expression tout à l'heure, c'était celle qu'avaient les féministes de 1900 - 1914, elles disaient : "on vit un âge d'or du féminisme", mais j'émettais le vœu que ce ne soit pas derrière nous mais devant. Deuxièmement, l'histoire n'est pas linéaire, l'histoire s'est faite d'avancées, de reculs, etc...

Il y a dans la salle une jeune fille qui a 15 ans. Il est certain qu'elle va avoir d'autres problèmes que ceux qui étaient il y a 50 ans et elle va devoir, elle et ses amies, reconstruire quelque chose de différent. Donc il y a des backslashes, il y a des avancées et deux choses peuvent quand même aider à la transmission : le récit, c'est très important, et le droit - le droit et c'est là où on retrouve la Constitution, les droits acquis, les textes sur lesquels on peut s'appuyer fermement, c'est pour ça que ce n'est pas indifférent.

LIGUE DES FEMMES IRANNIENNES ET AFGHANES

Bonjour à toutes et à tous, merci pour toutes ces interventions très intéressantes. Je me présente, je m'appelle Irène Ansari, je suis coordinatrice d'une association qui s'appelle Ligue des Femmes Iraniennes pour la démocratie. J'ai deux questions, d'abord quand est ce que on va avoir une loi-cadre en France ? On peut avoir l'expérience des femmes espagnoles avec leur loi cadre qui a quand même produit une avancée considérable.

Ma 2^{ème} question concerne la diplomatie féministe que j'ai entendue. Je souhaiterais avoir votre avis sur cette diplomatie concernant les femmes iraniennes et afghanes l'année dernière, il y a un an et demi, avec le soulèvement des peuples iraniens dont les femmes se trouvaient au premier rang ; La révolution des femmes. On a eu quelques élans de solidarité avec les Iraniennes, et après la prise de Kaboul en 2021 également, on a eu des solidarités avec les femmes afghanes, mais j'ai l'impression qu'on a tous très vite oublié. Le sort de nos sœurs Iraniennes et afghanes en Iran et en Afghanistan. Donc concrètement la diplomatie féministe de la France en solidarité avec les femmes dans ces 2 pays, comment on peut la voir et comment on peut le sentir ? Désolée j'ai l'impression qu'on a très vite oublié

les femmes iraniennes et afghanes. Désolée pour ma franchise, c'est comme ça parce que sinon on ne peut pas vraiment avancer dans les volets internationaux. Là où les droits des femmes reculent dans un pays, on voit les conséquences dans les autres pays. Merci beaucoup pour tout ce catalogue d'avancées, de reculs, de promesses, et vos efforts pour faire aboutir tous les projets.

Mais je suis très étonnée parce qu'il y a un mot, que je n'ai pas entendu de toute la matinée, c'est les féminicides. Je n'ai pas entendu de démarche dessus, de travaux là-dessus.

Dominique VÉRIEN

Concernant une Loi-cadre similaire à la loi espagnole : les Espagnols ont fait une loi cadre pour traiter le sujet des violences faites aux femmes. J'ai essayé de l'expliquer chez nous, je ne suis pas sûre qu'on y arrivera. Nous faisons étape par étape. Mais aujourd'hui, nous sommes allés presque plus loin avec les pôles violences intrafamiliales ; on cite toujours le tribunal espagnol comme exemple, il y en a un à MADRID ; or, ils ont une ruralité comme la France ; en fait, nous sommes allés plus loin, dans la mesure où le juge pénal et le juge civil communiquent et essaient de prendre des décisions ensemble, ce qui n'est pas le cas en Espagne. Il peut y avoir un délai de 3 ans entre la décision prise au niveau civil et la décision prise au niveau pénal. De plus, la procédure espagnole de la loi-cadre n'est ouverte qu'aux femmes victimes, alors qu'en France, toutes les violences intrafamiliales sont prises en compte : violences d'une femme sur un homme, violence d'un homme sur un homme, violence d'une femme sur une femme, etc.. On a rapporté d'Espagne "le plan rouge vif" avec la loi sur l'ordonnance de Protection immédiate ; en Espagne, leur politique est pilotée avec un fonds dédié que nous n'avons pas encore en France ; ce fonds dédié en Espagne est de deux milliards mais comprend ce que donnent les régions, et l'équivalent de nos départements et autres structures. Si en France, on faisait la somme de tout cela, on serait peut-être bien au-delà de ce que l'on imagine. Je souhaiterais qu'on arrive à ce qu'une seule agence nationale (comme l'agence nationale de rénovation urbaine) regroupe toutes les contributions pour les financements ; Bien que nous n'ayons pas de loi cadre, nos diverses lois font, à mon avis, que nous sommes au moins aussi loin ; par contre, Les Espagnols ont 20 ans de recul ; On est à peu près sur la même courbe quand il s'agit des bracelets antirapprochements, ainsi que de la

diminution des féminicides. On a aussi ramené d'Espagne le fait que, dorénavant, s'il y a une ordonnance de protection, il n'y aura pas de droit de visite, sauf si le juge l'autorise et qu'il justifie son autorisation. Même, si on n'a pas l'impression d'avoir une grande loi, on peut dire qu'en cinq ans, on a énormément avancé sur ces sujets. Même si on n'a pas la loi cadre, on a tous les éléments.

Claudine MONTEIL : Plus jeune signataire du manifeste des 343 femmes ayant eu le courage de déclarer qu'elles avaient eu un avortement clandestin. J'ai participé à la préparation du procès de BOBIGNY avec Simone de Beauvoir et Gisèle HALIMI. J'ai publié 1 500 pages sur Simone de Beauvoir, et accessoirement je suis diplomate de carrière, à la retraite et suis encore conseillère pour la France à l'UNESCO.

En réponse à l'observation sur la situation des femmes Afghanes et Iraniennes, je peux témoigner que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, accomplit de nombreuses actions en faveur de ces femmes, mais que ce n'est pas diffusé publiquement ; Des femmes sont sauvées, des femmes sont aidées. Il y a des programmes de radio à destination de ces femmes, la radio pouvant être écoutées dans l'intimité de la maison. Il y a des femmes que l'on sauve. La diplomatie féministe, c'est aussi dans le secret et la discrétion. Par ailleurs, j'ai une requête à vous faire, en ma qualité de plus jeune signataire des 343 femmes, cela fait 50 ans que j'entends que j'ai été une des "343 dites salopes" or, nous ne sommes pas des salopes, nous sommes des femmes de courage ; j'aimerais qu'on nous appelle "le manifeste de 343".

Guillaume GOUFFIER VALENTE

Un mot merci pour vos questions ; sur la situation des femmes Afghanes et Iraniennes je salue également le travail effectivement qui est fait par nos diplomates depuis le pour apporter une protection et puis pour porter le combat dans les instances internationales. C'est ce qu'on fait quand par exemple on réclame le retrait de l'Iran de la CSW. C'est la diplomatie féministe française qui pousse à de telles actions. Cependant je pense qu'effectivement l'oubli nous domine et il faut avoir en tête aussi comment ces combats on les fait vivre dans notre société et tout particulièrement auprès des plus jeunes générations. Alors je fais une distinction peut être entre les deux, ce qui se passe en Afghanistan et ce qui se passe en Iran. Ce qui se passe en Afghanistan est terrible. Et nous avons de l'autre côté une

révolution, en Iran, qui est de nature, je pense, a inspiré aussi toute une nouvelle génération. Quand la semaine dernière j'avais une stagiaire de 3^{ème} à mes côtés, en cadeau de fin de stage je lui ai remis un livre, "Femme Vie Liberté", en lui disant, ça se passe sous ta génération en premier lieu.

Mais il faut être au côté des femmes iraniennes, des hommes aussi qui se battent pour leur cause en Iran ou en France. Il faut réussir le plus possible à faire vivre ce débat dans toutes les strates de notre société, insister vraiment particulièrement auprès des plus jeunes, parce que c'est un combat profondément d'actualité sur des personnes qui, juste pour avoir le droit de danser, de vivre, de décider avec qui elles ont envie d'être, d'avoir le travail qu'elles ont envie de faire en fait, de vivre, prennent le risque tout simplement de la vie. Donc c'est un combat d'une puissance particulièrement forte. Et là il y a un vrai enjeu de comment on les dépasse. Enfin comment on permet à ce combat de dépasser effectivement l'entre soi dans lequel on peut être par moment en France et toucher toute la société.

Viviane TEITELBAUM

Je voulais aussi répondre très brièvement par rapport aux femmes iraniennes et afghanes, et d'abord vous dire combien on veut rendre hommage au courage de ces femmes iraniennes qui sont des vraies héroïnes du 21^e siècle. Et vous dire que vraiment, il y a cette solidarité au niveau du CECIF. On a dans nos priorités la résolution 1325, la solidarité internationale. On travaille énormément sur ces sujets. On n'a pas pu aborder tout, mais c'est évidemment en permanence. Cela rejoint le thème de la mixité d'ailleurs, parce que ce qui se passe là-bas, on vit des "grignotages" sur nos libertés ici et par rapport à cette mixité en particulier. Et c'est très important d'avoir en tête en permanence ces éléments où qu'ils soient. Et c'est vrai qu'en Afghanistan, les femmes on les empêche de vivre carrément. Je veux dire cette chose affreuse, on les empêche de circuler, on les empêche de travailler, on les empêche d'étudier. Elles n'ont plus de quoi manger, elles sont battues, elles sont lapidées, elles sont violées, je veux dire mariées de force toutes petites, donc c'est encore un autre problème aussi, mais il est là dans notre esprit, et on ramène systématiquement aussi l'importance d'avoir des femmes dans la résolution des conflits, l'importance d'avoir des femmes présentes dans toutes ces étapes de discussion et cette diplomatie féministe, vous en parlerez, on en parlera cet après-midi.

Mais elle est essentielle et on la revendique en tant que féministe en permanence. Et s'il y a un mot qu'en tout cas j'ai oublié, mais qui était noté, c'est apartheid sexuel, parce qu'effectivement ça recoupe, et le problème de la mixité et le problème soit des femmes afghanes, iraniennes et d'autres femmes dans le monde dont on parle beaucoup moins malheureusement aussi. Et voilà, moi je voulais juste rajouter cela.

Marie-Claude BERTRAND

Concernant les femmes Afghanes et Iraniennes : à l'ouverture du colloque, j'ai indiqué que nous pensions à toutes les femmes privées de liberté et d'éducation, il est évident que je pensais aux femmes Iraniennes et Afghanes ; le CNFF a publié un communiqué le 16 septembre 2021 à propos justement des privations de liberté de toutes les femmes en particulier des Afghanes et des Iraniennes. On ne vous oublie pas, et on a ces affiches "FEMMES VIE LIBERTE" que l'on avait prévu de mettre ce matin mais qu'on n'a pas puagrafer à la tribune.

Michelle SCHOR-ATTALI

Je suis membre du comité exécutif du CNFF mais également présidente de l'Association Française des Femmes des Carrières Juridiques, qui est membre d'ailleurs du CNFF. Nous sommes en train d'organiser un colloque sur femmes d'ici et d'ailleurs pour lequel j'ai déjà l'accord de participation de femmes iraniennes et de femmes afghanes.

Annie SUGIER, Présidente de la LIGUE DU DROIT INTERNATIONAL des FEMMES, fondée par Simone de Beauvoir - MIXITE H/F

Il y a un mot que je n'ai pas entendu, mais peut-être ai-je mal écouté. C'est le mot mixité. Ce mot, Mixité, est très important parce qu'il s'est invité dans le combat féministe et il est d'autant plus important maintenant qu'une partie des régressions dans le monde est liée à ces modèles de société qui se construisent sur l'apartheid.

Donc, je pense qu'on a ce combat-là devant nous. Notre idéal, on n'y arrive pas toujours, c'est l'idéal de mixité hommes femmes et il ne faut surtout pas qu'il y ait cohabitation entre ces 2 modèles et donc on a ce combat là devant nous.

Myriem MAZODIER

J'ai été pendant longtemps présidente d'une association qui n'était pas simplement association de femmes, mais présidente qui regroupait beaucoup d'hommes, puisque j'étais présidente de la commission égalité femmes et hommes des anciens élèves de l'ENA. Donc j'ai une vision un tout petit peu différente dans la mesure où nous nous sommes toujours efforcés d'avoir beaucoup de camarades masculins et de les faire adhérer à ces objectifs. Et une des choses qui me semble peut-être un peu manquer, c'est de voir combien notre combat féministe profite aux hommes. Je l'explique à mes jeunes neveux qui ont découvert comme je leur ai dit que, c'est à cause de nous, féministes, que "tu as droit à un congé de naissance". Beaucoup d'hommes prennent désormais ce congé, alors qu'au début de l'entrée en vigueur de la loi, on observait une certaine réticence. Il faut, je crois, montrer que le féminisme, ce n'est pas simplement en faveur des femmes, c'est en faveur de la société tout entière. Voilà ce que je voulais vous dire.

Guillaume GOUFFIER VALENTE

Je partage totalement votre avis, c'est renforcer la société, c'est renforcer notre démocratie, c'est cela que l'on porte quand on porte l'ensemble des mesures ou des lois quand on va constitutionnaliser l'IVG, c'est notre démocratie que l'on renforce.

Au sujet des jeunes générations, je n'ai pas dit qu'elles étaient plus sexistes, j'ai dit qu'elles le sont toujours mais, j'ai l'impression que ma mère et ma grand-mère ont grandi dans un environnement particulièrement propice au respect de l'autre et de l'égalité. Par contre, et c'est là que l'on voit combien les enquêtes du HCE sont importantes, même après tous les combats qu'on a portés ces derniers temps avec des engagements forts, y compris, au plus haut niveau politique (comme la grande cause du quinquennat), les sondages et statistiques montrent que des habitudes de sociétés très inégalitaires demeurent très ancrées. Et effectivement je constate un sexisme au quotidien quand je vois la manière dont sont traitées mes collègues femmes à l'assemblée ou au Sénat qui prennent des attaques gratuites sur leur physique ; on ne voit jamais cela sur un homme par exemple ; cela donne l'étendue du travail qui reste à faire.

En ce qui concerne les médias, beaucoup de travaux ont été fait sur le nombre de présentatrices et présentateurs, intervenants, intervenantes. Cependant, je suis surpris de la faiblesse de formation des médias, de nos journalistes sur les sujets et de recevoir peu d'attaques, mises en difficulté des politiques sur les inégalités. Par exemple, aucun journaliste ne m'a posé la question sur la notion de "réarmement démographique"

Michelle PERROT

Juste encore quelques mots : universalité. C'est fondamental, évidemment.

Universalité et différence, voilà, c'est ça la difficulté. Remarquez que nous sommes toujours et encore entre nous tout de même. Il y a peu de femmes africaines ici par exemple ; il faut quand même être réaliste sur ce point, nous avons des difficultés à englober les différences vers un universalisme.

Concernant les femmes iraniennes, Il y a eu des réunions pour leur soutien il n'y a pas très longtemps ; on était quand même assez nombreuses mais c'est vrai qu'on n'intervient que quand on nous le demande, c'est le problème.

Deuxième chose que je voulais dire aussi, sur la mixité, oui, c'est très important, la mixité et par moment on a envie d'être entre femmes.

Et puis je voulais insister aussi sur l'importance de la transmission. L'histoire existe, c'est une longue histoire, mais évidemment l'oubli nous domine, c'est normal. La vitesse des choses est telle qu'on oublie forcément. Alors essayons quand même de transmettre, d'où l'importance du récit. C'est important de raconter aussi au milieu de tout ça. Et vous en êtes une occasion. Donc vraiment merci beaucoup.



CONCLUSIONS

NATHALIE DELPHIN, MODÉRATRICE

Je retiens des termes comme renseignements, reconnaissance, récits, droits, luttes et je retiens aussi ensemble, universalité et différence, mixité, transmission.

Je pense que ce seront les clés.

Cet après-midi va nous amener encore d'autres réflexions, d'autres façons d'aborder ces thématiques.

Il fallait vraiment replacer le féminisme dans le temps et dans l'histoire.

Et je crois que nous avons réussi.

Merci à toutes et à tous.

2. LE FÉMINISME AUJOURD'HUI ET DEMAIN : CONTINUITÉ OU RUPTURE ?



Modératrice : Marine Bermond
Membre du Comité Exécutif du CNFF, Présidente de Femmes 3000

Ouverture



LAURENCE ROSSIGNOL

Sénatrice du Val de Marne, Vice-Présidente de la Délégation aux droits des femmes, présidente de l'Assemblée des femmes, ancienne ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes.

Bonjour chères amies, Madame la Présidente de la délégation aux droits des femmes qui patronne cette manifestation aujourd'hui, et toutes les amies, les camarades de lutte ici présentes que j'ai grand plaisir à retrouver.

Je remercie aussi le CNFF.

Le féminisme, ce n'est pas simplement la somme de nos émotions ou de nos indignations, encore que nous ne manquions pas d'opportunités de les ressentir.

Le féminisme est une pensée, une pensée vivante, une pensée inscrite dans l'histoire. C'est une pensée avec des théoriciennes, des contributrices.

C'est une pensée objectivée par l'exigence que nous avons acquise, depuis des décennies maintenant, en déchiffrant les mécanismes de discriminations entre les femmes et les hommes.

Le féminisme est une pensée toujours en mouvement. Il est important de l'imposer comme tel dans le débat public et surtout de permettre aux différentes contributrices de cette pensée, de se retrouver, d'élaborer et de se confronter.

Le féminisme n'est pas une pensée homogène, n'est pas une pensée d'un bloc.

Il y a toujours eu des débats dans la pensée féministe. Cependant, les réunions, comme les panels organisés aujourd'hui, sont pour moi extrêmement importantes. Je suis heureuse que vous m'ayez invitée à introduire cet après-midi.

Peut-être commencerais-je par dire une chose : est-ce que nous mesurons, nous féministes, notre bonheur de l'être dans le contexte actuel ?

Nous sommes le seul courant de pensée qui a régulièrement l'occasion de se réjouir de voir son combat porter ses fruits. Tous ne sont pas mûrs, tous ne sont pas prêts à être ramassés, récoltés, mais nous les voyons. Nous voyons les fruits de notre combat. Nous voyons la lutte féministe s'imposer, la lutte féministe être, prendre la lumière, s'imposer dans le débat public. Nous voyons progresser les droits des femmes et la lutte contre le système patriarcal.

Je dis cela car je ne sais pas comment font les autres. Honnêtement, comment font-ils dans ce monde qui va aussi mal que celui que nous connaissons aujourd'hui ?

"Le féminisme est une pensée nourrie d'expertises et d'intelligence. C'est une pensée rationnelle."

Comment font-ils dans ce monde plombé par la crise environnementale, la guerre, la menace, l'emprise des GAFAM sur nos consciences, la désagrégation des systèmes humains et des démocraties face aux réseaux sociaux ? La menace que nous n'aurions, ma génération, jamais imaginée.

Nous pensions que les démocraties étaient un système destiné seulement à croître, à embellir, à se propager. Et que tous les peuples de la planète finiraient par y venir, par la lutte, le combat. Et que de toutes façons, les peuples qui n'y parviendraient pas, car étouffés par des forces plus violentes qu'eux, y aspiraient.

Nous constatons aujourd'hui que ce n'est pas le cas : tous les peuples n'aspirent plus à la démocratie se laissant submerger par la menace illibérale (c'est le mot employé le plus fréquemment aujourd'hui), populiste, régressive, autoritaire, néo-fasciste. Et si cette menace arrivait, nous pensions, avec ma génération, qu'elle viendrait des coups d'Etat de la CIA ou du KGB. Nous n'avions pas imaginé qu'elle viendrait des processus démocratiques eux-mêmes, des peuples eux-mêmes. Cela constitue un encore plus grand défi pour nous-mêmes. C'est d'autant plus important de dire cela pour nous permettre de visualiser l'avancée du féminisme, d'organiser un comparatif entre ces différentes séquences, en particulier entre les années 1970 et aujourd'hui.

Dans les années 1970, le féminisme était cohérent. La France et un certain nombre de démocraties similaires avaient au minimum un mouvement global, aspirant à davantage de libertés, davantage de démocratie, davantage de visibilité. En parallèle de la vague féministe portée par nos prédécesseuses, il y avait le mouvement contre la criminalisation de l'homosexualité. Les homosexuels sortaient du placard. Il y avait le mouvement des radios libres. Il y avait les mouvements des écologistes. Il y avait des mouvements autogestionnaires. Le féminisme s'inscrivait dans un souffle dans lequel les progressistes jouaient chacun leur partition, mais qui se rassemblait autour de la notion de progressisme.

Aujourd'hui, ce qui rend la situation, à mon avis, différente et plus compliquée, c'est le renforcement de l'attaque féministe qui, en même temps, est plus seule, plus isolée, plus à front, renversée par l'ambiance globale dans laquelle elle se situe. Nous avons à faire globalement, comme je l'ai évoqué dans la première partie de mon propos, à une régression des aspirations démocratiques, progressistes et libérales. En même temps, la vague féministe est forte, ce qui nous amène parfois à ne pas totalement évaluer les courants que nous avons contre nous. Ce ne sont pas simplement les masculinistes. Ce sont les masculinistes appuyés, renforcés, dans un contexte global de régression des libertés et d'offensive contre les droits des femmes (bien entendu), les droits des personnes homosexuelles,

les droits des minorités de genre, les droits et libertés publiques et individuelles. J'ai souvent l'impression, finalement, que nous sommes seules, en première ligne, face à ce contre-courant que nous avons en face de nous. Ceci nous oblige à être plus nombreuses et plus fortes.

On le voit. Tout le monde a suivi l'actualité de la semaine qui vient de s'écouler. On pourra s'en souvenir comme la semaine où un palier supplémentaire a été franchi, non seulement dans la libération de la parole des femmes, mais aussi dans l'obligation pour l'opinion publique d'entendre la parole des femmes. Cependant, quand on a fini de se réjouir de cette séquence, nous avons autant d'inquiétudes qui remontent. Aujourd'hui, il est compliqué d'arriver à ajuster deux choses : une vague féministe générationnelle forte, et regardée parfois avec perplexité. Or, elles portent leur combat. Nous ne devons pas être dans une mise à distance, mais dans un accompagnement et une transmission.

Cette transmission est finalement pour nous une obligation à prendre. C'est à nous de transmettre. D'où part-on ? De la place de féministe qui a déjà quelques années de combat et d'expérience derrière elle.

Nous avons donc, d'une part, un devoir de transmission, et d'autre part, l'obligation de permettre aux jeunes générations de saisir les références historiques exigées à chaque instant par la pensée féministe. Cette nouvelle vague se doit d'être située dans l'histoire des courants féministes, et non dans un féminisme sui generis qui naîtrait à chaque nouvelle génération.

L'obligation de soutien et de solidarité aux jeunes générations, cela ne signifie pas que l'on doit être d'accord à 100% tout le temps avec tout ce qu'elles disent. On a des sujets de débat. Nous devons développer un féminisme populaire qui fasse du féminisme un outil de lutte contre la propagation des idées d'extrême droite. A mon sens, le féminisme, aujourd'hui, doit être **un des principaux axes, dans la bataille culturelle, pour qu'il soit utile face à la menace qui est devant nous**. Je pars du principe que nous sommes ici entre progressistes et qu'il n'y a pas dans la salle des supporters de l'extrême droite qui militent à ce qu'elle arrive au pouvoir en 2027. Nous avons a minima

en commun la crainte de l'extrême droite en France. Nous devons donc, dans ce contexte de menaces, développer un féminisme qui soit capable d'aller chercher les femmes qui, aujourd'hui, ne trouvent plus dans les partis dits de gouvernement les réponses aux questions qu'elles se posent. C'est pour ça qu'il faut toujours tenir tous les morceaux, tous les maillons de la chaîne radicale, avec les jeunes féministes populaires, avec les femmes que des décennies de libéralisme ont laissées sur le chemin.

Il nous faut également être laïques avec celles qui se battent pour leur émancipation.

En outre, la bataille internationale est très importante. Elle fait partie du féminisme. Elle est dans son génotype, dans son ADN. La solidarité internationale existe. Nous devons toujours être vigilantes à la sororité internationale.

Les jeunes générations, les femmes d'égalité, les femmes des milieux populaires abandonnés par le libéralisme, la solidarité internationale, il nous faut tenir tout ça pour que **le féminisme soit en fin de compte l'âme et non l'arme**. Je n'aime pas ce mot, mais qu'il soit l'outil le plus utile dans les 4 ans, 3 ans, qui viennent, pour résister à la montée de l'extrême droite.

Et, il y a là, un panel formidable. Je vais, maintenant laisser la parole, car elles sont là avec leur expertise, et elles vont témoigner. Je les connais. Je les ai croisées sur de nombreux plateaux de colloques. Elles témoignent de ce que je disais au début de mon propos. Le féminisme est une pensée nourrie d'expertises et d'intelligence. C'est une pensée rationnelle. Ce n'est pas une pensée des femmes qui seraient toujours un peu émues. C'est une pensée rationnelle que nous devons imposer comme telle dans le débat politique. De toute façon, en termes de pensée, le féminisme me paraît être assez ouvert à des propositions. On ne peut pas dire que la pensée politique, aujourd'hui, soit en surdose.

Merci.

Féminisme et convergence des luttes



RÉJANE SÉNAC

Directrice de recherche CNRS, Directrice du département de Sciences Politiques CEVIPOF

1 - Réponse à la question sur la classification des féminismes :

Face à la "tâche redoutable" de répondre "à ces deux questions : qu'est-ce que le féminisme ? Et qui est féministe ?"¹ les historiennes Christine Bard et Sylvie Chaperon commencent par rappeler que "si l'on se fie à l'autonomisation, il n'y a pas de féministes avant Hubertine Auclert, qui emploie ce mot en 1882", soit dix ans après qu'Alexandre Dumas fils l'ait utilisé comme un néologisme, reprenant un terme désignant une pathologie féminisant les hommes, pour qualifier ceux qui, à l'instar du diplomate et écrivain Henri d'Iderville, défendent l'égalité entre les sexes². Alexandre Dumas fils discrédite les arguments des féministes selon lesquels "tout le mal vient de ce qu'on ne veut pas reconnaître que la femme est l'égale de l'homme et qu'il faut lui donner la même éducation et les mêmes droits qu'à l'homme ; l'homme abuse de sa force,

etc."³ en leur répondant "que ce qu'ils disent-là n'a aucun sens. La femme n'est pas une valeur égale, supérieure ou inférieure à l'homme, elle est une valeur d'un autre genre, comme elle est un être d'une autre forme et d'une autre fonction"⁴. Il justifie l'incommensurabilité des deux sexes⁵, et ses conséquences en termes éducatifs et légaux, au nom du respect de la complémentarité naturelle, "la nature (ayant) donné la force à l'homme"⁶. Il s'inscrit ainsi dans une tradition politique et théorique qui porte dans le même mouvement les principes d'égalité et de liberté d'une part, et l'exclusion de leur application à ceux qui ne sont pas considérés comme ayant la capacité d'être des acteurs politiques autonomes, et donc des frères⁷, d'autre part. Le sexisme n'est ainsi pas une contradiction à la modernité, mais une de ses expressions.

Dans le contexte français, le terme de féminisme renvoie ainsi aux approches, théoriques et pratiques, dénonçant

1 - Christine Bard, Sylvie Chaperon (dir.), Dictionnaire des féministes. France – XVIII^e-XXI^e siècle, Paris, Puf, 2017, p. XII.

2 - Karen Offen, "Sur l'origine des mots "féminisme" et "féministe", Revue d'histoire moderne et contemporaine, vol. XXXIV, n° 3, 1987, p. 492-496.

3 - Alexandre Dumas fils, L'Homme-femme. Réponse à M. Henri d'Iderville, Paris, Michel Lévy frères, 1872, p. 91.

4 - Alexandre Dumas fils, op. cit., p. 92.

5 - Sur ce point voir en particulier Evelyne Peyre, Joëlle Wiels (dir.), Mon corps a-t-il un sexe ? Sur le genre, dialogue entre biologies et sciences sociales, Paris, La Découverte, 2015 ; Thomas Laqueur, La Fabrique du sexe : essai sur le corps et le genre en Occident, Paris, Gallimard, 1992.

6 - Alexandre Dumas fils, op. cit., p. 92.

7 - Voir Réjane Sénac, Les Non-Frères au pays de l'égalité, Paris, Presses de Sciences Po, 2017 ; Françoise Gaspard, "Du patriarcat au patriarcat. La parité comme nouvel horizon du féminisme", Cahiers du genre, hors-série, 2011, p. 135-155 ; Carole Pateman, "The Fraternal Social Contract", dans John Keane (dir.), Civil Society and the State : New European Perspectives, Londres-New York (N. Y.), Verso, 1988, p. 107-127.

les inégalités sexuées⁸ par un questionnement sur les conditions d'impossibilité de l'égalité pour tous et chacun. La critique de la justification des inégalités par leur renvoi "à certains traits qui leur sont propres, comme si ces derniers étaient la raison, et non la rationalisation, d'un traitement inégal"⁹ est centrale dans la politisation des inégalités comme une construction sociale illégitime, à déconstruire donc.

Si différentes réponses peuvent être données à la manière de remettre en cause la rationalisation des inégalités par des explications de l'ordre du déterminisme, le point commun des féminismes et des féministes est d'être éminemment politiques. La politique est ici entendue, en se référant à Hannah Arendt¹⁰, comme un processus de controverses sur ce qui est jugé légitime dans la mise à distance des "ordres biologiques ou des formes d'organisation traditionnelles"¹¹. Il s'agit de participer à la création d'un espace de discussion, et donc de dispute, au-delà des limites des cadres de pensée et d'action classiques, au-delà des "savoirs institutionnalisés"¹².

Dans cette perspective, si les féminismes matérialistes et queer se distinguent par le poids respectif qu'ils confèrent aux conditions matérielles ou symboliques de la domination et de l'émancipation, ils ont pour point commun de remettre en cause l'association des inégalités sexuées à un ordre prétendument supérieur à respecter, qu'il soit biologique ou religieux, en questionnant les conditions de possibilité de l'égalité.

Si, pour comprendre les enjeux des controverses françaises contemporaines sur ce qu'est être féministe, il est essentiel de prendre au sérieux les dilemmes au cœur du républicanisme français et repenser les Lumières en en faisant le procès¹³, il faut aussi prendre en compte leur inscription dans un contexte international où les théories et les pratiques voyagent, sont nomades¹⁴. Afin de tenir compte de cette épaisseur historique et théorique, il est nécessaire, dans le cadre d'un héritage français

antiféministe, de penser les féminismes du XXI^e siècle, comme critique au sens de politisant l'ordre sexué et sexuel par leur autonomisation vis-à-vis d'ordres sacralisés : l'ordre "naturel", l'ordre religieux, mais aussi l'ordre républicain fraternel. Être féminisme, c'est ainsi participer d'une "théorie critique" sur les conditions de possibilité d'une société juste dans "la co-originarité de l'autonomie privée et de l'autonomie politique"¹⁵ et dans la prise en compte de la consubstantialité et de l'intersection des rapports sociaux de domination et d'émancipation.

Il est alors artificiel d'opposer le fait d'être universaliste et intersectionnel. Comme dans tout classement, la manière de poser les questions biaise le recueil de données. Ainsi, dans le test d'Elle, j'ai eu beaucoup de mal à répondre. En effet, les questions étaient très souvent posées de manière à rendre un choix exclusif par rapport aux autres.

Un exemple, au niveau de la législation, je considère que la mise en place de quotas, voire de la parité des candidatures est un instrument des politiques publiques, mais la question est : est-ce que c'est le meilleur moyen de parvenir à l'égalité hommes/femmes en politique ou dans le monde du travail ? Demander si le fait de punir par la loi le harcèlement de rue est un combat essentiel ou si l'écriture inclusive doit être une priorité du féminisme m'a aussi mis en difficulté pour répondre car je ne souhaite pas hiérarchiser les enjeux et les solutions. La question sur le voile comme "par essence un symbole de domination masculine" me semble aussi biaisée car on peut à la fois considérer cela et dénoncer la stigmatisation des femmes voilées. Sur l'analogie entre le port du voile et le topless comme expression d'une liberté, là encore la question rend la réponse compliquée, voire impossible car elle empêche la nuance sur un sujet complexe.

La question "Parce qu'on ne subit pas le sexisme de la même façon quand on est noire, blanche, voilée, pauvre ou aisée, il doit exister plusieurs féminismes (afroféministe, féminisme islamique, etc.)" est malaisante car elle donne l'impression

8 - Olive Banks, *The Biographical Dictionary of British Feminist*, New York, New York University Press, 1985, p. VII.

9 - Joan W. Scott, "L'énigme de l'égalité", *Cahiers du genre*, n° 33, 2002, p. 26.

10 - Hannah Arendt, *The Human Condition* (1958), Chicago (Ill.), The University of Chicago Press, 1988 ; Ivan Hannaford, *Race : The History of an Idea in the West*, Baltimore (Md.), Johns Hopkins University Press, 1996, en particulier chap. 1.

11 - Elizabeth Frazer, "Féminisme et communautarisme", *Pouvoirs*, n° 82, 1997, p. 31.

12 - Dominique Fougeyrollas-Schwebel, "Le féminisme comme théorie critique des sciences", *Tumultes*, n° 37, 2011/2, p. 63.

13 - Voir en particulier Michaël Foessel, "Refaire les Lumières", et Jean-Marc Ferry, "Les Lumières : un projet contemporain" (entretien), *Esprit*, août-septembre 2009, p. 150-160 et 161-170 ; Julian Wright, H. S. Jones, *Pluralism and the Idea of the Republic in France*, Basingstoke, Macmillan, 2012.

14 - Nick Perry, "Travelling Theory/Nomadic Theorizing", *Organization*, vol. II, n° 1, 1995 ; Edward Said, *The World, the Text and the Critic*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1983 ; Cornelia Möser, *Féminismes en traductions. Théories voyageuses et traductions culturelles*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 2013 ; Arjun Appadurai, "Savoir, circulation et biographie collective", *L'Homme*, n° 156, 2000, p. 29-38.

15 - Jürgen Habermas, *Droit et démocratie. Entre faits et normes* (1992), Paris, Gallimard, 1997, p. 145.

que prendre en compte les différences d'expérience amène à segmenter le féminisme alors qu'il peut être vu comme permettant de l'enrichir, de le complexifier, de le rendre plus efficace.

La typologie est aussi peu rigoureuse car elle comprend des groupes de registres différents comme "pro-sexe" ou "pop", "différentialiste", "universaliste" ou "intersectionnelle".

2 - Le commun des mobilisations féministes et des autres mobilisations contre les injustices :

En se demandant si, et de quelle manière, les différentes revendications se rejoignent dans un horizon émancipateur commun, ma recherche sur les mobilisations contemporaines contre les injustices¹⁶ s'inscrit en complémentarité des travaux sur la crise contemporaine de la démocratie représentative¹⁷, sur les continuités et ruptures historiques en jeu dans les mouvements des places ou les Gilets jaunes¹⁸ et de ceux reposant sur une approche quantitative des mobilisations pour la justice sociale et écologique¹⁹. Le terme "commun" permet d'analyser la conjugaison entre la logique associée à la communauté, où les relations entre les individus reposent "sur la force cohésive du sentiment de similitude de ses différents membres"²⁰, et celle associée à la société dans laquelle la cohésion entre les individus ne repose pas sur une unité a priori, sur "une volonté organique", mais sur "une volonté réfléchie"²¹. Lorsqu'il est utilisé au pluriel, ce terme permet en outre de discuter des modes d'organisation collective et solidaire pour préserver et partager les ressources, matérielles ou immatérielles, "les communs"²². Afin d'analyser les modalités d'expression de cet horizon émancipateur commun, j'ai effectué, entre juin 2019 et août 2020, soit avant et pendant la crise sanitaire de Covid-19,

une enquête qualitative auprès de 124 responsables d'associations ou de collectifs féministes, antiracistes, écologistes, antisécistes et/ou de lutte contre la pauvreté et pour la justice sociale, mais aussi d'entrepreneures sociales et d'activistes se revendiquant d'affiliations plurielles et "fluides"²³. Cette enquête questionne la cohabitation paradoxale de la prise de conscience de la nécessité de faire alliance pour être efficace et de la méfiance vis-à-vis d'une convergence des luttes potentiellement source d'occultation des divergences entre militantes et revendications dans la recomposition de hiérarchies et d'hégémonies. Cette méfiance provient à la fois des leçons tirées de l'histoire des mobilisations, marquée par la tentation de hiérarchiser les luttes, et du constat des difficultés, voire de l'impossibilité, d'échanger entre militantes dénonçant pourtant les mêmes injustices et défendant les mêmes principes. Ces difficultés sont notamment présentes entre féministes lorsqu'il y a désaccord concernant des sujets tels que le rapport à la transidentité ou au consentement dans son application en particulier au port du voile ou à la prostitution, le refus de considérer l'autre comme un interlocuteur ou une interlocutrice légitime rendant impossible un échange fondé sur le respect du pluralisme et de l'intégrité de chacune.

L'hypothèse discutée est celle de savoir si le principe d'égalité²⁴, malgré ses ambivalences passées et présentes, peut constituer la base d'un langage et d'un projet communs. L'enjeu est d'examiner la manière dont les mobilisations contemporaines se positionnent non pas seulement contre un ennemi commun, mais aussi pour un horizon, voire un bien, commun. Il s'agit d'appréhender l'expression contemporaine, et peut-être la résolution, des apories constitutives de l'énonciation d'un universel²⁵ à

16 - Réjane Sénac, *Radicales et fluides. Les mobilisations contemporaines*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021.

17 - Pippa Norris, *Democratic Deficits : Critical Citizen Revisited*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011 ; Bruce Cain, Russel Dalton et Susan Scarrow (eds), *Democracy Transformed ? Expanding Political Opportunities in Advanced Industrial Democracies*, Oxford, Oxford University Press, 2003 ; Janie Pélabay et Réjane Sénac, "French Critical Citizenship", art. cité.

18 - Ludvine Bantigny et Samuel Hayat, "Les Gilets jaunes : une histoire de classe ?", *Mouvements*, 100, 2019, p. 12-23 ; Sylvain Bourmeau (dir.), « "Gilets jaunes". Hypothèses sur un mouvement », *Cahier AOC*, 1, 2019.

19 - Voir les travaux de "Quantité critique" et du Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof), en ligne sur <https://reporterre.net/ Qui-manifeste-pour-le-climat-Des-sociologues-repondent>

20 - Gaëlle Demelemestre, "La portée de la typologie élaborée par Tönnies de l'existence humaine, entre communauté et société", *Raisons politiques*, 38, 2010, p. 113.

21 - Ferdinand Tönnies, *Communauté et Société*, trad. de l'allemand par Joseph Leif, Paris, Les Classiques des sciences humaines, 1977, éd. originale *Gemeinschaft und Gesellschaft* [1887], Aufgabe 8, Leipzig, Buske, 1935.

22 - Bruno Delmas et Étienne Le Roy, *Les Communs, aujourd'hui ! Enjeux planétaires d'une gestion locale des ressources renouvelables*, préface de Gaël Giraud, Paris, Karthala, 2019 ; Perrine Michon (dir.), *Les Biens communs. Un modèle alternatif pour habiter nos territoires au XXIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019 ; Jean-Benoît Zimmermann, *Les Communs. Des jardins partagés à Wikipédia*, Paris, Libre et solidaire, 2020.

23 - Voir la liste des personnes interviewées et la grille d'entretien en annexes.

24 - Réjane Sénac, *Les Non-frères au pays de l'égalité*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017 ; *L'Égalité sous conditions. Genre, parité, diversité*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015 ; *L'Égalité sans condition. Osons nous imaginer et être semblables*, Paris, Rue de l'échiquier, 2019.

25 - Concernant le diagnostic d'un retour de l'universel, voir Linda Zerelli, "Cet universalisme qui n'est pas un. À propos d'Émancipation(s) d'Ernesto Laclau", *Revue du MAUSS*, 17, 2001, p. 332-354.

travers la place donnée au principe d'égalité dans l'élaboration d'un commun des luttes émancipatrices. Comme le souligne en particulier Étienne Balibar, l'universalité est la formulation d'une solution toujours problématique dans la mesure où "constituer des communautés, énoncer l'universel, ou développer une idéologie dominante sous laquelle des individus se rassemblent pour y "réconcilier" leurs intérêts divergents et leurs convictions incompatibles, c'est en fait la même chose"²⁶.

Sans nier le discrédit entachant le principe d'égalité, des responsables d'association et activistes défendent son potentiel transformatif, à l'articulation d'une démarche réformiste et révolutionnaire²⁷. Malgré la façon dont elle a été et est toujours dévoyée, l'égalité est perçue comme devant être réappropriée comme un levier central pour remettre en cause les injustices. Son application à tou-te-s et chacun-e est ainsi posée comme une exigence de mise en cohérence de la République française dans l'application des principes qu'elle revendique²⁸.

Le président de la Ligue des droits de l'homme, Malik Salemkour, rappelle que cette association "s'est créée [en 1898] pour défendre les valeurs de la déclaration de 1789", "de fait, elle posait, dans son principe même, cette suprématie [de l'égalité]. Sauf qu'un siècle après, ce qui était d'évidence, aujourd'hui ne l'est plus." Selon lui, les principes fondateurs d'égalité et de liberté, et d'égale dignité sont interrogés "non pas parce qu'ils sont théoriquement infondés, mais parce qu'ils sont pratiquement violés". Ils ne pourront donc être réappropriés qu'à travers "un combat pour leur effectivité" dans la reconnaissance des spécificités de celles et ceux à qui les principes dits universels n'ont pas été appliqués.

L'analyse de l'enquête qualitative effectuée auprès de 130 responsables d'associations et d'activistes concourt ainsi à appréhender le "commun" des mobilisations féministes, antiracistes, écologistes, antispécistes ou de lutte contre la pauvreté à travers le prisme des demandes de reconnaissance non pas des identités, mais des injustices commises et de réparation des préjudices²⁹ subis par des individus du fait de leur assignation à des groupes désavantagés illégitimement, qu'ils soient exclus de la communauté des égaux - comme les animaux non humains - ou discriminés.

Dans un contexte de discrédit de l'approche réformiste jugée trop peu efficace, voire trompeuse, l'utopie en actes est valorisée comme une repolitisation nécessaire, et même -paradoxalement- comme le seul pragmatisme à l'ère des urgences sociales et écologiques. Considérant que les répertoires d'actions "classiques" telles que les manifestations ou le plaidoyer ne sont pas suffisants, et qu'une rupture révolutionnaire ne serait ni réaliste ni souhaitable, la construction d'"alternatives émancipatrices dans les espaces et les fissures" du système existant est ainsi présentée comme formant "des institutions, des relations et des pratiques [...] ici et maintenant, qui préfigurent un monde idéal".

Les mobilisations contemporaines contre les injustices sont ainsi d'une radicalité fluide, dans la mesure où elles reposent sur le diagnostic de l'interdépendance des dominations pour faire émerger celle des émancipations. Valorisée en tant que démarche d'appréhension des injustices par ce qui les constitue, cette radicalité fluide caractérise aussi les modalités de l'engagement et leurs expressions. Le modèle du "grand soir" est mis à distance dans le rejet de ce qui est associé à une mise en doctrine, tout comme celui des "petits matins qui chantent" pour se revendiquer de celui des "petits jardins", des "jardins partagés". La méfiance envers ce qui est associé à un risque de recomposition d'une unité hégémonique, voire totalitaire, amène à prendre de la distance vis-à-vis de toute généralisation, qu'elle soit procédurale ou idéologique.

"Si tu es venu pour m'aider, tu perds ton temps, mais si tu es venu parce que tu penses que ta libération est liée à la mienne, alors travaillons ensemble" : nombreuses et nombreux sont les responsables d'association et activistes interviewé-e-s qui citent cette célèbre phrase attribuée à l'activiste aborigène d'Australie Lilla Watson pour appeler à la vigilance face à la tentation de penser le "qui" des mobilisations dans une recomposition des dominations, et non dans une logique de co-construction émancipatrice. L'enjeu est de partager une émancipation qui ne se réduise pas à un moment ou un acte libérateur, mais qui consiste dans "la transformation des relations et des identités antérieures, la définition de nouvelles subjectivités".

26 - Étienne Balibar, "Constructions et déconstructions de l'universel", dans id., *Des universels. Essais et conférences*, Paris, Galilée, 2016, p. 63.

27 - André Gorz, *Stratégie ouvrière et néo-capitalisme*, Paris, Seuil, 1964.

28 - Cécile Laborde, *Français, encore un effort pour être républicains 1*, Paris, Seuil, 2010.

29 - Wendy Brown, *States of Injury : Power and Freedom in Late Modernity*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 1995.

Les Femmes et les sciences économiques



SANDRINE FOULON

Journaliste féminisme et économie.
Rédactrice en chef à Alternatives Economiques, media qu'elle a intégré en 2014, Sandrine Foulon tient la chronique "Ma vie au boulot" dans l'émission "On n'arrête pas l'éco" depuis septembre 2010. Co-auteure "On n'arrête pas l'éco"

1/ Les femmes ont-elles leur place dans le monde des sciences économiques ?

- Quelques avancées (deux prix "Nobel" d'économie, prix de la banque de Suède, Esther Duflo et cette année Claudia Goldin, sur les inégalités justement) mais c'est l'arbre qui cache la forêt.

- Une série de témoignages et d'études montrent que le monde des sciences économiques discrimine les femmes. Articles des Américaines Alice Wu et Claudia Sahm, 2020. Problèmes de harcèlement, de sexisme, de considérations des travaux réalisés par des femmes.¹

Trois nouvelles études :

La première s'est intéressée aux membres des comités de rédaction de plus de 1 500 revues d'économie, soit une base de 44 000 personnes dans 142 pays. Sans surprise, le premier résultat confirme la prééminence des économistes américains, qui donnent largement le "la" de la science économique. Leur surreprésentation est encore plus

marquée dans les cinq revues les plus importantes, celles exerçant leur "tyrannie" sur la discipline, selon le mot du prix de la Banque de Suède James J. Heckman.

Autre résultat, les femmes sont, de leur côté, sous-représentées. **Un quart seulement des membres des comités éditoriaux sont de sexe féminin**, mais c'est équivalent à la proportion de femmes autrices dans les revues. Leur place est encore plus faible dans les comités du top cinq (21,7 %), qui ne comptent par ailleurs que **12 % de femmes aux postes de rédaction en chef**.

Autre focale : les banques centrales. Alors on peut se réjouir que Christine Lagarde soit à la tête de la BCE mais là encore, c'est l'arbre qui cache la forêt. Le Fonds monétaire international (FMI) a mené l'étude pour mesurer la place des femmes au sein de ces institutions en se centrant sur celles des pays membres du G7 ainsi que sur la Banque centrale européenne. Là aussi, le résultat est sans appel : elles sont largement dominées par des hommes et encore plus dans les postes de managers. On pourrait se réjouir que les femmes y occupent en moyenne 44,6 % des postes

1 - Ref : <https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/pandp.20181101>
<https://macromomblog.com/2020/07/29/economics-is-a-disgrace/>
<https://www.alternatives-economiques.fr/science-economique-naime-femmes/00107152>
<https://www.alternatives-economiques.fr/science-eco-discrimine-femmes/00102369>

à la BCE (en comparaison c'est 50 % pour une moyenne FMI-Banque mondiale-OCDE). Mais c'est parce qu'elles représentent **80 % des emplois administratifs et de ressources humaines.**

En France, grâce à un billet sur le blog de l'Association française de science économique (AFSE) de la chercheuse Gabrielle Sagot, on en sait un peu plus. On y apprend que **55 % des étudiants en licence d'économie ou en classes préparatoires d'éco sont des étudiantes. Mais elles ne sont plus qu'un tiers (35 %) parmi celles et ceux qui préparent une thèse** : une partie a changé de voie. S'il y a eu des progrès depuis les années 1980, on note une stagnation et même une remasculinisation au cours des dernières années.

Seulement 10 % des thèses sont dirigées par des femmes seules et 25 % en codirection avec une femme et un homme. Cette fois, cela correspond à la proportion de femmes professeures d'économie : le vivier manque pour aller plus haut.

La science économique laisse peu de place aux femmes. Cela s'explique en partie par le fait que ces dernières vont moins loin dans les études, ce qui leur ouvre moins d'opportunités de prendre des places mais aussi parce que le monde économique continue de discriminer les femmes dans leur progression de carrière.

2/ Et comment ça se passe dans la presse éco ? Illustration avec Alternatives économiques et On n'arrête pas l'éco sur France Inter

En interne, gros efforts pour féminiser la rédaction. A alter éco, à compétences égales, on a clairement favorisé les femmes dans les derniers recrutements. Difficulté à trouver des femmes journalistes qui s'intéressent à la macro. Il y a encore une "caste", avec les sujets "nobles" occupés par les hommes (macro-éco, fiscalité, budget, conjoncture...) et les sujets plus "sociaux" (inégalités, métiers du care, discriminations, éducation, logement, santé, culture...) qui sont davantage traités par les femmes. On a changé aussi notre management. Formation aux violences sexuelles et sexistes et un management plus bienveillant à l'égard

des parents, surtout des jeunes pères qui n'hésitent pas à s'absenter pour s'occuper des enfants ou à s'éloigner de paris parce que leur conjointe a trouvé un meilleur job ailleurs. La plus grande participation des pères à la vie de famille, ça reste la clé essentielle pour atteindre l'égalité.

Pour l'externe, mise en place d'un observatoire de la parité. On fait des statistiques, on évalue le nombre de femmes interviewées, mises en avant dans les articles, les débats. Nombre de chroniqueuses. Il n'y a plus une conférence de rédaction où on ne se dise pas : là, il est indispensable qu'il y ait une femme.

A "On n'arrête pas l'éco", même souci de féminiser. C'est le cas désormais avec les débatteurs. Il y a beaucoup plus de femmes. Mais problème persistant avec les invités : toutes les semaines, un "grand patron" est invité et ça reste essentiellement des hommes.

Autre problème récurrent : les femmes sont moins disponibles et refusent d'intervenir sur des sujets qu'elles ne pensent pas maîtriser, alors que les hommes "toutologues" ont beaucoup moins de scrupules à intervenir. Et l'invitation de femmes sur un plateau télé reste encore trop souvent "une caution". La parole des femmes compte moins, elles sont plus souvent interrompues. Il y a encore des progrès à faire.

3/ Comment je vis mon féminisme ?

Il est en tout cas secoué et vécu différemment qu'il y a encore une dizaine d'années. Il est plus "éveillé" et si ça correspond à être "woke", littéralement, ça me convient. Avant le mouvement #MeToo, je considérais que même s'il reste des inégalités salariales flagrantes et des discriminations dans le monde du travail et dans la société ("gros" conseil de lecture : le genre du capital de Céline Bessère et Sybille Gollac) -on écrit tous les jours là-dessus-, le "job" avait largement été fait par nos mères et nos grand-mères en matière de grandes avancées pour les droits des femmes. Les jeunes générations sont venues ébranler cette perception. Y compris avec leur radicalité. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, grâce à elles, il y a des choses qu'on ne tolère plus, qui nous sont insupportables : domination

"Des jeunes femmes ne veulent plus d'un monde sexiste et des jeunes hommes ont un rapport moins genré à la vie de famille, au travail et au monde. Des comportements qui s'apprennent dès la petite enfance, à l'école et dans les familles."

dans tous les domaines, y compris culturels (ex expo Marisol). Sans brûler nos idoles masculines, envie d'autre chose, et de ne plus invisibiliser les femmes.

Je n'entre pas dans les polémiques sur les théories intersectionnelles et celles sur l'universalisme. Même si j'ai, c'est sans doute générationnel, tendance à penser qu'il ne faut pas hiérarchiser les causes pour avancer. Je suis en revanche frappée par les réactions enflammées que suscitent ces débats et pas seulement entre les courants eux-mêmes mais dans l'opinion. Comme pour la lutte contre le climat, la violence, la haine, la démesure des réactions contre les féministes qu'on qualifie de woke (ex-déchainement contre Sandrine Rousseau ou Alice Coffin qui peuvent être des personnages clivants) prouvent à mon sens que le vieux monde a du mal à mourir et à lâcher ses privilèges. Et qu'il cherche en permanence à discréditer la parole des femmes. Ex, les dernières polémiques sur Depardieu, ou les réalisateurs Jacquot ou Doillon montrent qu'il n'est pas aujourd'hui facile de parler malgré tout. Et cette résistance du vieux monde touche bien sûr des sujets très graves comme l'avortement qui reste un droit menacé.

Mais je voudrais terminer sur une note positive. Elle vient des jeunes. Des jeunes femmes qui ne veulent plus d'un monde sexiste et des jeunes hommes qui ont un rapport moins genré à la vie de famille, au travail et au monde. Des comportements qui s'apprennent évidemment dès la petite enfance, à l'école et dans nos familles.

Féminisme Universaliste, l'expression d'un combat pour le droit de toutes les femmes



MICHÈLE VIANÈS

Présidente de Regards de Femmes,
Présidente de la Commission
"Enjeux globaux" du comité de
suivi de la Coordination des OING
de la Francophonie, Responsable
pour l'Europe de l'Ouest du Réseau
Francophone pour l'Égalité Femmes-
Hommes et Vice-présidente du CNFF

1 - Quelle est votre vision personnelle du féminisme ? Celle de Regards de Femmes ?

Le féminisme n'est pas une idéologie mais des convictions humanistes qui s'incarnent dans des actions. Des femmes actrices de leur vie et non des victimes de millénaires de patriarcat économique, politique et religieux.

Agir pour l'égalité en droit, devoir et dignité des femmes et des hommes, C'est une construction de la raison, et non une question de sexe, femmes et hommes peuvent être féministes, hommes et femmes peuvent être machistes.

Le fondement de toute société démocratique implique cette égalité entre les citoyennes et citoyens. Les différences biologiques ne doivent pas entraîner une différence d'accès aux droits dans la cité. Il n'y a pas de gouvernance démocratique sans les femmes.

Les divergences entre féministes ne sont pas en elles-mêmes un problème, ce sont des expressions de la démocratie.

Ce n'est pas nouveau, il n'y a jamais eu une seule vision ni une pensée unique du féminisme. Nous sommes chacune unique et toutes différentes, mais chaque femme, chaque fille a accès à l'égalité des chances et des droits dans la cité.

Attribuer les désaccords à la différence entre les générations est non seulement dépolitiser le combat féminin mais également inexact : anciennes ou plus jeunes se retrouvent dans tous les groupes.

Pourquoi exiger des féministes qu'elles aient un point de vue unique alors qu'il n'est jamais demandé aux hommes d'être d'accord sur tout.

Les courants universalistes ou différentialistes avaient un but commun : l'émancipation de toutes les femmes, cependant ils suivaient des stratégies différentes, notamment sur qui étaient leurs alliées. Toutes se revendiquaient féministes, sans adjectifs.

Ce qu'on observe aujourd'hui, c'est l'ajout d'adjectif au mot féminisme pour tenter de le dénaturer. La même technique

que pour s'attaquer à une autre construction de la raison : l'idéal laïque.

Aux anciens "universaliste" et "différentialiste" se sont ajoutés "blanc", "black", "afro", "antiraciste", "islamique", "post-colonial", "décolonial", "intégral", "conventionnel", "médiatique", pourquoi pas un féminisme "machiste" ?

Pourquoi ces éparpillements, ces embrouillaminis, voire ces détournements sur le mot "féminisme" ? Serait-ce des techniques de régressions ?

Pour le CNFF, réfléchir sur les courants féministes ce n'est pas seulement émettre une opinion, dire un accord ou un désaccord, les désaccords se matérialisant aujourd'hui avec une stigmatisation autant des idées que des personnes. Mais aussi analyser des fonctionnements en ces temps d'affrontements binaires, de brutalité des réseaux sociaux, de goût, d'appétence des chaînes d'information en continu pour les positionnements dogmatiques, les provocations, les discours caricaturaux qui divisent, avec des effets de buzz et leurs retombées financières publicitaires.

Des liens peuvent se retrouver entre des courants qui semblent opposés. Le féminisme radical dénonce le "féminisme blanc" n'étant pas à une contradiction près, il prétend que l'universel serait exclusif et le particulier, séparant les femmes selon leur couleur, origine ou leur religion, serait inclusif.

Mais par cet apartheid entre les femmes rejoint le courant d'extrême droite, identitaire lui aussi, nationaliste voire raciste.

Comme l'affirment les Conventions internationales : Aucun prétexte de traditions, coutumes ou religion ne peut justifier violence ou discrimination envers les femmes

N'oublions pas l'Indienne Hansa Meta l'une des 2 femmes qui ont participé à la DUDH Elle a demandé de remplacer droits de l'Homme par droits humains afin que la moitié de l'humanité ne soit pas oubliée, voire exclue de l'universalité des droits. Ils ne sont ni occidentaux, ni orientaux ni du Nord, ni du Sud.

Toute référence à un relativisme culturel ou religieux est un prétexte machiste pour faire accepter par les femmes de reléguer leur combat pour l'égalité au second rang de l'agenda, derrière l'intérêt prioritaire du groupe (1793 les

clubs de femmes sont fermés, après la guerre de 14-18, toutes les révoltes et révolutions, printemps arabe : hiver des femmes)

Pour terminer sur ma vision personnelle, j'insiste sur le mot émanciper. Il vient du latin emancipare affranchir de l'autorité paternelle, à l'époque il ne concernait que les jeunes hommes. Flatteur pour les hommes, il a été longtemps négatif pour les femmes dites émancipées qui ont rompu avec les conventions morales et sociales.

S'émanciper c'est l'action de s'affranchir d'un lien, d'une entrave, d'un état de dépendance, d'une domination, d'un préjugé.

Le féminisme que je défends en tant que présidente de regards de femmes

Combats féministes de Regards de femmes sont décrits dans son objet social :

- déconstruire les stéréotypes qui enferment filles et garçons dans des comportements attendus, Nous intervenons devant les publics scolaires et universitaires,

- œuvrer pour la parité politique cet indispensable levier transformatif des politiques publiques, et la parité professionnelle : orientation des filles pour un accès à tous les métiers et fonctions selon les aptitudes et les goûts, égalité salariale, articulation des temps de vie,

- lutter contre le continuum des violences envers les femmes, qu'elles soient économiques, psychologiques, toutes les formes de sexisme, à la maison dans la rue, au travail, physiques et ou sexuelles, notamment l'exploitation sexuelle du corps des femmes par la prostitution et la maternité de substitution.

Il s'appuie sur de grands principes :

L'universalité par la solidarité entre les femmes de France, du monde

La laïcité, séparation du religieux et du politique.

L'égalité femmes-hommes

Dès les origines de l'humanité quand les hommes ont rêvé d'immortalité et se sont pris pour des dieux, en introduisant

le culte des ancêtres, cela les a conduit à avoir à leur disposition des femmes pour avoir des fils et à contrôler que ces fils soient bien les leurs. Un enfant adultérin briserait la chaîne du culte aux anciens.

2- Quels sont les actions principales de Regards de femmes, les combats qui vous tiennent à cœur ? Les succès et les échecs ?

D'abord la parité politique, levier transformatif des politiques publiques, avec des actions en France et dans le monde, notamment dans l'espace francophone : Faire évoluer les systèmes électoraux, baisser le seuil de parité inciter les femmes à être candidates : légitimes, crédibles, visibles en France en milieu rural.

Nous citons John Stuart Mill

Le combat qui me tient à cœur celui pour **la déclaration de naissances de tous les enfants.**

Dans le monde, 60 millions d'enfants par an ne sont pas déclarés à la naissance.

Depuis 2012, nous agissons pour que les femmes quel que soit leur statut matrimonial puissent déclarer la naissance de leurs enfants.

Nous avons fait inscrire cette question à l'agenda des droits des femmes avec le soutien de ONU Femmes ainsi que dans les conclusions agréées de la CSW. Les négociateurs de la France à l'ONU ont obtenu, non sans mal, des avancées

J'ai une pensée pour Robert Badinter qui a rédigé la préface de l'ouvrage de Laurent Dejoie et Abdoulaye Harissou "Les enfants fantômes" *"Le combat contre les ténèbres administratives où sont plongés les enfants, pour leur malheur"*.

Succès

Le vote de la loi sur le système prostitutionnel dépénalisant les personnes en situation de prostitution, aider celles qui le souhaitent à sortir du système et pénaliser les clients. Agir sur la demande et sur les trafiquants dans le chemin et sur les routes de l'exil.

Mon plus beau souvenir

Théâtre de Dakar 16 novembre 2011 au grand théâtre de Dakar lors de l'installation de l'Observatoire national de la parité par le Président Wade et la ministre Awa NDiaye, Ministre d'État, de la culture, du genre et du cadre de vie. La salle était pleine de femmes, toutes de blanc vêtue, qui criaient leur joie.

J'ai commencé mon intervention en citant Michelle Perrot, "Les femmes ou les silences de l'Histoire". En les entendant, les femmes ne se taisent plus !

Échec déploré

Voilement des fillettes qui est une maltraitance à enfants

Sur le territoire de la République, des parents font porter à leurs petites filles des tenues vestimentaires islamistes, telles les jilbabs, qui dès 2 ans sexualisent leur corps, les réduisant à l'état d'objet sexuel à dissimuler dans l'espace public car source de désordre.

En 2016, Regards de femmes a alerté sur cette maltraitance à enfant les pouvoirs publics par lettre ouverte adressée au ministre de la Justice, Monsieur Jean-Jacques Urvoas et à la ministre des Droits des femmes et de la famille Madame Laurence Rossignol.

La pétition "Halte à la maltraitance des fillettes" signée par plus de 15 000 personnes, dont des ministres et parlementaires, a été remise au Président de la République Française, Monsieur Emmanuel Macron le 7 décembre 2017.

En absence de réponse, Regards de Femmes a saisi le Comité des Droits de l'Enfant au sujet du voilement de petites filles par leurs parents.

Le voilement des fillettes bafoue les 4 principes fondamentaux de la CIDE : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de vivre, survivre, se développer, le respect des opinions de l'enfant

Cela contrevient à la santé et au bien-être physique, mental et social, de la petite fille.

L'indifférence des gouvernements français est d'autant plus inacceptable vis-à-vis de cette maltraitance à fillettes que les politiques publiques tendent vers l'égalité femmes-hommes.

Le voilement des petites filles est un risque majeur pour leur développement cognitif et social et leur santé psychique et physique.

Or, la protection des enfants par rapport à la maltraitance de leurs parents figure dans l'arsenal législatif de la République française.

Toutes les fillettes ont droit à la protection de l'État, indépendamment de l'appartenance religieuse de leurs parents. Nul ne peut s'affranchir de la loi commune en invoquant son appartenance à un groupe ethnique, linguistique ou religieux. (Réserve de la France sur l'article 3,2 de la CIDE)

Les petites filles de filiation musulmane ont, comme les autres, le droit à la protection de la République française.

3 - Actions à venir essentielles

1 - Pour l'inscription de l'avortement dans la constitution : 1 femme meurt toutes les 9 minutes dans le monde rôle modèle essentiel de la diplomatie féministe

2 - Sur l'idéologie transprosélyte à l'assaut des droits humains des femmes : les traitements hormonaux et chirurgicaux sur les enfants et les jeunes filles Féminicide social,

Je citerai une étude récente au Royaume Uni portant sur les jeunes filles qui ont demandé des traitements hormonaux ou chirurgicaux :

- 1/3 sont autistes,
- 1/3 ont subi des violences sexuelles ou sont inquiétés par le discours ambiant victimisant les femmes et montrant les hommes comme des prédateurs ;
- 1/3 sont homosexuelles, mais lorsque les adolescentes sont attirées par des personnes du même sexe et qu'elles font des recherches sur les réseaux sociaux, elles tombent immédiatement sur des gourou influenceurs qui leur disent qu'elles sont nées dans le mauvais sexe et les incitent à suivre des traitements.

L'homophobie des Trans prosélytes est constaté. Cela fait penser à l'Iran où l'homosexualité est puni de mort, mais le changement d'attributs sexuels externes est remboursé par leur système de sécurité sociale. Et c'est ainsi que l'Iran peut affirmer ne pas avoir d'homosexuels.

Concernant les adultes, des hommes trans qui ont toujours leur attribut masculin, s'affirmant femmes s'imposent dans les équipes sportives féminines, y compris dans les vestiaires et dans les prisons de femmes.

Reem Alsalem, la rapporteure spéciale de l'ONU sur les violences envers les femmes, alerte sur ces questions et est attaquée violemment à ce sujet.

Conclusion

Les femmes refusent d'être des victimes. Les combats législatifs ont pour objet de responsabiliser les hommes et d'affirmer les droits des femmes. L'éducation des filles et des garçons doit faire vivre et comprendre l'égalité entre les sexes.

Les stéréotypes perdurent, cependant.

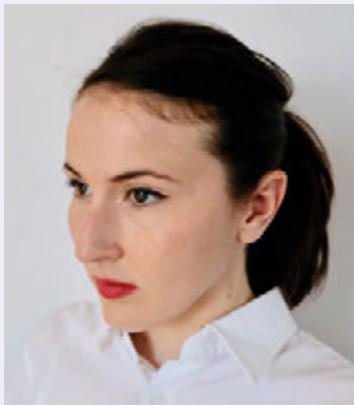
Les féministes -hommes et femmes ensemble- doivent empêcher toutes les tentatives de régression de réussir. Ils et elles doivent poursuivre les combats concernant l'égalité dans la famille et le couple, l'accès à la contraception et à l'avortement, la lutte contre les violences envers les femmes, l'égalité professionnelle, la représentation paritaire dans les instances politiques, sociales et professionnelles.

Dans le modèle républicain auquel nous aspirons, l'égalité effective en droits, devoir et dignité des femmes et des hommes n'est pas seulement une question de justice sociale, mais aussi de liberté fondamentale et de développement.

C'est pourquoi, aujourd'hui, en France, les féministes universalistes refusent, qu'au nom de traditions, de religions ou de relativisme culturel, toutes tentatives de régression ou atteinte aux droits des femmes.

Lucile Quillet et Lucile Peytavin, leur féminisme à travers le chiffre noir de l'inégalité Femmes/Hommes ; l'une nous dit combien ça coûte, l'autre nous parle du manque à gagner.

Le prix à payer, ce que le couple hétéro coûte aux femmes



LUCILE QUILLET

Journaliste, essayiste et conférencière experte du travail des femmes et des inégalités au sein du couple, Lucile Quillet est l'auteurice de l'essai "Le prix à payer, ce que le couple hétéro coûte aux femmes" (éd. Les Liens qui Libèrent) et membre de l'Observatoire de l'émancipation économique de la Fondation des femmes.

Le travail des femmes par le prisme de l'empowerment : on dit aux femmes qu'il faut crever "le plafond de verre" faire comme les hommes, apprendre à négocier etc... mais, très vite, on observe que la vie privée les rattrape toujours et qu'en fait "le problème est politique, quand on parle d'argent et du couple, on est sur un tabou" ; en effet on est dans l'idée "quand on aime, on ne compte pas" ; "parler d'argent quand on est amoureux, c'est mesquin, suspicieux", surtout quand on est une femme ; on est aussi dans ces stéréotypes que les femmes sont nulles en argent, et qu'elles n'ont, donc, pas à dire quoique que ce soit sur cette question ; elles gagnent généralement moins que les hommes ; elle sont, ainsi, un peu entretenues par eux quand on est en couple, et "font , de ce fait, profil bas" En réalité, les femmes sont les meilleures gestionnaires

parce qu'elles font le travail le plus difficile qui est celui de gérer de l'argent quand il n'y en pas ou très peu, comme le font les mères de familles monoparentales qui sont dans une grande précarité.

Il faut parler de l'argent que l'on ne touchera pas à cause du couple, à cause de l'organisation familiale qu'on a choisie, souvent pour le bien commun.

On demande souvent aux femmes de s'oublier, d'oublier leur individualité et donc leur intérêt économique au nom du bien commun de la famille, du couple, des enfants, de se mettre à leur service alors que les hommes donnent pour la famille et au sein du couple puisque, en général, ils ramènent et mettent à disposition le plus d'argent. Pour

une femme, avoir une vie réussie, c'est avant tout, être aimée, faire des enfants, alors que pour un homme qui n'a pas d'enfant et n'est pas marié mais qui a du pouvoir et de l'argent, sa vie est considérée comme réussie.

Les dépenses pour être en couple

Les dépenses esthétiques des femmes (cacher ses cheveux blancs, être mince, se maquiller etc...) sont beaucoup plus importantes que celles des hommes. A quoi aurait pu servir l'argent investi dans ces dépenses ; à la charge esthétique s'ajoute la charge contraceptive, tous les moyens de contraception ne seraient pas remboursés ; c'est aussi du temps, de l'investissement, des congés posés en cas d'urgence gynécologique, etc...

Les inégalités salariales persistent encore ; faire 50/50 pour les dépenses du couple, cela revient à appauvrir les femmes et enrichir les hommes puisqu'en majorité les hommes gagnent plus que les femmes (en moyenne 42% d'écart de revenus) – ce qui est plus juste, c'est de faire au prorata de son salaire.

Les femmes ont un réflexe de compensation par des tâches domestiques non rémunérées.

Le compte joint : un tapis rouge potentiel pour les violences économiques

La personne avec qui vous partagez un compte joint a un droit de regard et potentiellement de contrôle sur toutes vos dépenses, éventuellement les critiquer, reprendre votre carte bleue, etc... "cela est parfois fait avec la complicité des professionnels, des banquiers, des gestionnaires de patrimoine que vont en fait conseiller les hommes de ne s'adresser qu'aux hommes". A noter aussi que des femmes peuvent se retrouver endettées sans le savoir au nom de la solidarité conjugale.

Le travail gratuit des femmes entretient la carrière des hommes

Après la naissance d'un enfant 40% des femmes modifient leur activité – Lors des séparation les femmes perdent 20% de leur niveau de vie ? Les hommes 2%. Nous sommes toujours dans les stéréotypes que les femmes sont entretenues par les hommes, alors qu'en fait, les hommes sont **entretenus par le travail gratuit des femmes**. Le travail gratuit des femmes entretient la carrière des hommes.

C'est aussi la société qui est entretenue par le travail des femmes. Imaginons ce qui se passerait si les femmes faisaient grève de tout le travail qu'elles réalisent gratuitement.

Le coût de la virilité : ce que la France économiserait si les hommes se comportaient comme les femmes



LUCILE PEYTAVIN

Essayiste et docteure en histoire, Lucile Peytavin a co-fondé l'association Gender and statistics. Elle est membre de L'Observatoire sur l'émancipation économique des femmes de la Fondation des femmes et experte dans la prévention des violences pour le cabinet Psytel et a publié "Le coût de la virilité, ce que la France économiserait si les hommes se comportaient comme les femmes" (Livre de Poche 2023).

A partir de ses travaux sur le travail des femmes dans les TPE – PME, Lucile PEYTAVIN a constaté que "les femmes font beaucoup pour obtenir les mêmes places que celles des hommes dans la société". Par ailleurs, les hommes sont les principaux responsables des violences faites aux femmes, certes, mais aussi des violences dans l'ensemble de la société.

Homme et violence

Selon une statistique qu'elle a découverte, les hommes représentent 96,3% de la population carcérale en France, idem dans tous les pays ; en observant d'autres statistiques,

il ressort que la violence est quand même masculine, quel que soit le type de violence.

Combien dépense-t-on chaque année : l'État, la société, les citoyens pour faire face à toute cette violence masculine ? (services de police, secours, santé, justice etc...).

Selon des statistiques officielles, 83% des mis en cause par la justice sont des hommes. 90% des personnes condamnées par la justice sont des hommes. Les hommes sont surreprésentés dans tous types d'infractions (homicides, vols avec violence, cambriolages, auteurs d'accidents mortels sur la route, etc...) On explique souvent

la violence par la précarité mais les femmes vivent aussi dans la précarité et même d'avantage que les hommes. Aujourd'hui nous avons des ministères de la justice, de l'intérieur qui fonctionnent en grande majorité pour les hommes ; il y a les coûts directs et coûts indirects ; la différence des sommes dépensées pour faire face aux comportements associés des hommes et celles qu'on dépense pour faire face à ceux des femmes ; le coût de la virilité est un surcout qui correspond à ce que la France économiserait si les hommes se comportaient comme les femmes, s'ils commettaient aussi peu de violences que les femmes. Lucile PEYTAVIN est arrivée à une estimation d'à peu près 100 milliards d'Euros par an ; c'est une estimation largement sous-estimée, un grand nombre d'infractions ne faisant pas l'objet de poursuite pénale, comme par exemple, le viol.

Quelles sont les origines de la surreprésentation des hommes dans la violence ? Est-il possible d'économiser ces coûts ? Selon les études scientifiques, d'endocrinologie, il n'y a rien dans la nature des hommes qui les inciterait à se comporter de cette façon.

C'est l'éducation qui leur est donnée encore aujourd'hui notamment à travers cette notion **de viriliser**. Olivia GAZALE parle merveilleusement dans son livre "Le mythe de la virilité un piège pour les deux sexes" de cet idéal normatif à travers lequel on éduque encore aujourd'hui les petits garçons à être des dominants les plus forts ; ce qui les poussent à avoir des comportements de non-respect des règles, non-respect d'autrui au détriment de l'ensemble de la société. Les femmes qui ne sont pas éduquées à travers ces valeurs viriles ont des comportements beaucoup plus altruistes, beaucoup plus respectueuses des lois que les hommes.

Eduquons les garçons comme nous éduquons les filles. Si on donnait aux garçons une éducation plus humaniste, on économiserait à minima 100 milliards d'euros par an, que l'on pourrait investir dans des politiques plus porteuses que de construire des prisons et palais de justice, le niveau de délinquance baisserait de façon drastique. On vivrait donc dans une société plus riche et plus apaisée.

Génération Z, mon féminisme, mon influence, mes actions



ANISSA MAILLE

Juriste de formation, Anissa Maille est une militante féministe et créatrice de contenu. À travers les réseaux sociaux, où elle est suivie par un million de followers, Anissa milite pour les droits des femmes, des enfants et de la communauté lgbtqia+ en publiant du contenu de prévention et d'éducation. Elle est également à l'origine du #MeTooAnimation et fondatrice de l'association Young and Safe luttant contre les violences sur enfants et adolescents.

Merci tout d'abord de m'avoir conviée aujourd'hui, de m'avoir donné la parole puisque, je pense qu'**une des premières choses importantes à mettre en avant, c'est que les jeunes sont très peu conviées à ce genre de colloque, à ce genre d'événement**, hormis les événements que nous, on organise entre jeunes.

Comment je vis mon féminisme ?

Il me semble que je devrais plutôt aborder le côté militant de la chose dans la vie de tous les jours.

Alors effectivement je suis influenceuse. Je ne sais pas si c'est le terme qui convient, mais en tout cas oui, je pense avoir de l'influence sur pas mal de personnes puisque j'ai une communauté qui me suit et qui est d'environ 1 000 000 de personnes sur Tiktok.

Des personnes qui sont quand même âgées de 11 ans, (même s'ils n'ont pas le droit d'être sur les plateformes à 11 ans, il faut quand même le noter), à 30 - 35 ans. Donc j'ai beaucoup, beaucoup de jeunes qui me suivent et j'ai commencé, en fait, à faire des vidéos sur les réseaux sociaux pour informer, pour militer sur les sujets qui, moi me tenaient à cœur. Et donc les droits des femmes, les droits de l'enfant et d'autres sujets comme par exemple l'éducation à la vie sexuelle, affective ou encore les violences que bien des personnes de la communauté LGBT subissent. Et donc ça fait maintenant trois ans que je fais ça et j'ai tout simplement essayé d'être, je pense, la personnalité que je n'étais pas lorsque j'étais plus jeune en tant que femme, lorsque l'on parlait des enfants, de comment ils étaient éduqués, etc. Cela m'a toujours rendue dingue, en tant que petite fille, de ne pas comprendre pourquoi on n'avait pas les mêmes droits. Alors évidemment, on avait les

mêmes droits dans le fond, mais pourquoi on n'était pas éduquée de la même manière ? Pourquoi j'étais forcément catégorisée de garçon manqué, plein de choses comme ça que beaucoup de petites filles peuvent subir. Pourquoi ? On ne m'a pas dit que je pouvais aussi aimer les filles et pas seulement les garçons. J'avais envie de pouvoir être cette personne à laquelle j'aurais pu en tout cas m'identifier alors, bien que tous les jeunes ne s'identifient pas à moi et tant mieux, parce que ce serait dangereux qu'on se ressemble tous. Cela fait 3 ans que je fais ça et à côté **je suis en fin de fac de droit de base où je prépare un diplôme sur la justice pénale des mineurs puisque je suis militante contre les violences faites aux enfants.**

Ce que je voudrais dire aujourd'hui, c'est que j'ai relevé plusieurs points vis-à-vis des nouvelles générations

Si j'ai un message à faire passer c'est vraiment d'avancer en fait main dans la main vis-à-vis du féminisme.

Car autour de moi j'ai énormément de jeunes qui sont très engagés. Je rejoins Sandrine Foulon lorsque vous disiez que vous aviez beaucoup d'espoir vis-à-vis des nouvelles générations. **Moi j'ai aussi énormément, énormément espoir en nous puisque je vois à quel point on est politisé, à quel point on milite, à quel point on se bouge. Et à quel point on a aussi, avec tout le respect que j'ai pour les militantes et militants qui sont là depuis des années, on a aussi d'autres moyens de militer.** Je pense qu'il faut tous travailler ensemble et notamment moi. Tik tok ça m'a permis de faire de grandes choses, par exemple, je suis à l'origine du Hashtag metoo-Animation. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est un mouvement que j'ai lancé en mars 2022 pour lutter contre les violences sexuelles sur les enfants dans les colonies de vacances puisque je suis directrice maintenant de colos et ça fait 6 ans que je suis animatrice. Et durant ces 6 ans, j'ai pu être témoin d'un nombre (malheureusement désolée, je vais effrayer toutes et tous les parents qui sont dans la salle) incalculable de violences sexuelles sur enfants dans ces cadres là puisque tout est permis. Les enfants sont très loin des parents, les

animateurs et animatrices sont très mal formés. En fait j'ai décidé de lancer ce mouvement et j'ai reçu plus de 400 témoignages d'enfants sur les réseaux sociaux, ce qui était une première puisque lors du mouvement #MeToo en 2017 et tous ceux qui s'en sont suivis, cela a souvent été les adultes qui ont témoigné ; là pour la première fois, c'était des enfants puisque même si on cite le mouvement. #MeToo, incestes, en 2020, en 2021, si je ne dis pas de bêtises, c'était encore une fois des adultes, alors que là j'avais des enfants âgés de 12 à 17 ans qui ont été victimes à tout âge **et j'ai pu lancer, donc, une association qui est devenue association Young and Safe qui lutte contre les violences sur enfants et adolescents ainsi que, notamment, une pétition pour inviter le gouvernement à réformer le BAFA puisque les animateurs et animatrices ne sont que très peu formés** avec tout le respect que j'ai pour les formations BAFA, à plein de sujets, sur le sujet des violences, sexuelles et cette pétition ayant réuni plus de 50 000 signatures. J'ai pu donc travailler en collaboration avec le cabinet de Sarah El HAÏRI à l'époque, Ministère qu'elle a notamment récupéré dernièrement, il me semble, sur ce sujet-là. Et maintenant il y a une formation vis-à-vis des violences sexuelles dans la formation du BAFA. Tout ça pour en venir au fait que c'est important, je pense vraiment, d'avancer main dans la main, que les nouvelles générations ont beaucoup, beaucoup à apporter, notamment à travers les nouvelles formes de mobilisation.

"LE POUVOIR JEUNE : METTRE L'AVENIR ENTRE LES MAINS DE CEUX QUI VONT LE VIVRE", MAHAUT CHAUDOUËT-DELMAS

J'ai lu un livre dernièrement que je conseille fortement à tout le monde : *"Le pouvoir jeune"* qui a été écrit par Mahaut CHAUDOUËT-DELMAS, qui est rapporteuse au Haut Conseil à l'Égalité entre les hommes et les femmes et qui parle notamment, de **l'implication des nouvelles générations dans le militantisme, dans le féminisme et toutes les autres luttes** qui nous concernent et à quel point **on est, en parlant de violences, violentés par les générations qui nous précèdent et qui nous laissent très**

***"Le pouvoir jeune :
mettre l'avenir entre
les mains de ceux qui
vont le vivre", Mahaut
Chaudouët-Delmas***

peu de place, et avec tout le respect que j'ai. Enfin ça c'est un constat qu'on fait et qui est compliqué, compliqué à vivre je dirais ; tout à l'heure vous parliez d'innocence lorsque vous disiez que nos mères, nos grand-mères n'avaient pas fait le travail, qu'en fait, on se rendait compte qu'il y avait encore beaucoup de choses à faire. Et c'est vrai que moi j'ai découvert ça. **On arrivait dans le milieu féministe où je me suis dit, en fait, on va être soutenues par nos aînés, on va être accompagnées, etc. Et ce n'est absolument pas ce qui s'est passé. Je le vois, en militant, je le vois aussi en travaillant avec des amies à moi qui travaillent au sein de 2 grandes organisations féministes, qui ne peuvent pas trouver leur place puisqu'elles sont violentées par d'autres féministes qui elles, sont en place depuis très longtemps et donc c'est très compliqué de trouver sa place dans ce monde-là qui existe déjà depuis longtemps et où on n'a pas notre place et on aimerait avoir notre place parce que, on est quand même en train de parler depuis tout à l'heure, si je ne me trompe, d'un avenir qui nous concerne, certes, il concerne évidemment tout le monde dans la pièce. Mais je pense quand même que**

les jeunes sont peut-être les premiers concernés et je pense qu'il faudrait nous donner davantage la parole et encore une fois dans le livre de MAHAUT comme celui de Salomé SAQUE. "Sois jeune et tais-toi" elle a un constat qui est remarquable, une étude qui constate à quel point les jeunes sont mobilisés et à quel point on essaye d'investir tous les milieux, que ce soit militant sur le terrain, enfin dans la rue, dans les associations où en allant prendre vraiment place au sein du gouvernement. C'est pour ça que je suis en fac de droit aussi puisque malheureusement militer c'est bien dans la rue, c'est bien dans des colloques, mais si en fait, on ne prend pas la place des personnes qui nous gouvernent et qui font naître les lois, ça risque d'être compliqué. On pourra encore parler comme ça longtemps.

Globalement, si j'ai un message à faire passer, oui c'est, comme je l'ai entendu tout à l'heure, avancer main dans la main, je dirais avancer main dans la main avec la jeunesse, puisqu'on est porteur de beaucoup, beaucoup, de messages, d'espoir et de moins de force, voilà.

Porter la diplomatie féministe de la France à l'étranger



DELPHINE O

Ambassadrice et secrétaire générale du Forum Génération Égalité (Pékin+25), Delphine O a organisé le plus grand sommet international pour les droits des femmes depuis 25 ans, co-organisé par la France et le Mexique sous l'égide d'ONU Femmes. Diplômée de l'École Normale Supérieure et de la Harvard Kennedy School, elle a travaillé à l'ambassade de France à Séoul, au Consulat général de France à New York et au Stimson Center à Washington. Spécialiste de l'Iran -où elle a vécu- et de l'Afghanistan, elle a cofondé le site d'information Lettres Persanes. Delphine O est French-American Young Leader 2019, Munich Young Leader 2019, membre du Conseil d'administration de l'IRIS, du Conseil du European Council on Foreign Relations et du Conseil d'orientation stratégique du German Marshall Fund France.

Merci beaucoup au CNFF pour l'invitation et je suis vraiment ravie parce que j'interviens très souvent dans des panels, dans les colloques, pour porter justement la voix de la France sur notre diplomatie féministe.

Mais c'est assez rare qu'on se pose, pour réfléchir vraiment à ce qu'est le féminisme.

Et donc je suis très reconnaissante au CNFF d'avoir fait cet effort.

Je vois invité un panel extrêmement divers qui reconnaît et prend acte de cette diversité des courants féministes sans forcément les opposer, en gardant chacun sa singularité.

Lorsqu'on a préparé la conférence, vous m'avez demandé de parler de la diplomatie féministe.

Je vais donc parler du féminisme à l'international et notamment de ce que porte le gouvernement français dans nos positions, mais aussi de parler de mon féminisme à moi et comment je le VIS au quotidien en tant que Femme professionnelle, diplomate et engagée.

D'abord, la diplomatie féministe, est un terme assez récent, vous l'avez entendu depuis moins d'une dizaine d'années. C'est un terme qui a été inventé par la Suède en 2014, donc il y a exactement 10 ans, et qui a été repris aujourd'hui par une douzaine de pays.

La France, donc, porte une diplomatie féministe depuis 2019. Et d'ailleurs, je crois que c'est Réjane Sénac qui disait que le terme féministe peut être contesté de la part des associations et de la société civile vis-à-vis d'un gouvernement, d'une institution publique qui s'approprie ce terme-là. Je pense que c'est toujours un processus en cours. Toujours est-il que la diplomatie féministe, n'a pas d'ailleurs de définition officielle. Vous n'en trouverez pas. Aujourd'hui, chaque pays a adopté son produit, ses propres principes directeurs. **La France, après 5 ans de diplomatie féministe, va enfin se doter d'une stratégie pour la diplomatie féministe qui sera publiée par le ministère des Affaires étrangères cette année et qui visera justement à donner une définition, un début de définition qui s'inspirera du rapport publié par le Haut Conseil à l'égalité sur ce sujet, nos grands principes directeurs**, nos priorités thématiques et géographiques et les indicateurs de performance que nous nous donnons.

La diplomatie. Féministe telle que je la définis à titre personnel et que je la pratique depuis cinq ans en tant qu'ambassadrice, c'est un sport de combat. C'est le livre j'ai publié il y a 3 mois seulement. C'est un sport de combat, c'est un combat que nous menons, comme vous toutes le menez peut-être au niveau très local, au niveau régional, au niveau national. Nous le menons au niveau international aujourd'hui tous les jours dans toutes les instances diplomatiques et multilatérales. Pourquoi est-ce que c'est un sport de combat ? Parce que et là je vais faire le lien avec la question de la diversité des féminismes et de ce qui nous oppose, ce qui nous divise plus que ce qui nous réunit. **Aujourd'hui, nous sommes face à un ennemi et je pèse mes mots** ; l'ennemi, ce ne sont pas les autres courants du féminisme, vous l'aurez deviné, **l'ennemi, c'est ce qu'on appelle pour faute d'avoir trouvé un terme en français, le backlash, et notamment ce qui désigne, en fait, la montée en puissance, je dirais même le retour en grâce d'idées politiques très clairement conservatrices**, régressives, réactionnaires qui ne se cachent plus, qui ont pu se cacher, je pense dans les années. 90 - 2000, après la 2^e vague du féminisme et ses grandes victoires politiques, économiques et sociales, dans les années

70 – 80 – 2010 même, je devrais dire, et qui aujourd'hui ne se cachent plus ; Laurence Rossignol l'a mentionné, l'a dit et redit. **Aujourd'hui, ce à quoi nous faisons face dans les instances des Nations unies, dans toutes les organisations régionales, au sein même de l'Union Européenne où nous, nous croyons immunisés contre ce genre de retour en arrière dans toutes les discussions et négociations, c'est cette émergence et cette prise de pouvoir en fait de courant conservateur, qui sont menées par des organisations philanthropiques, des entreprises, des ONG, parfois à caractère religieux, parfois des partis politiques, et qui ont engrangé des victoires électorales successives depuis 5 à 10 ans**, y compris dans les pays les plus puissants du monde et les élections américaines de cette fin d'année nous donnent malheureusement matière à beaucoup d'inquiétude de nouveau et sur tous les continents. Michèle Vianès le disait, ce n'est pas un sujet du Nord ou du Sud. Et d'ailleurs, il semble parfois que le Nord ou l'Occident soient encore plus touchés par ce retour en grâce de valeurs conservatrices, réactionnaires contre les droits des femmes, pour le Patriarcat, ce sont les valeurs masculinistes, évidemment, parfois avec un discours insidieux qui consiste à, notamment sur la question du droit à l'avortement, le lien, à la question de la dénatalité et du déficit démographique, notamment dans nos pays, et à la question de l'immigration, évidemment. Et pour faire le lien avec la question des féminismes, ça fait 5 ans que j'évolue dans ce milieu international où à la fois nous nous battons face à des gouvernements, des partis politiques, des organisations religieuses qui veulent faire régresser les droits des femmes et qui ont déjà gagné en partie. Et le problème, c'est que quand je dis NOUS, c'est à la fois les gouvernements, les organisations internationales, les agences de l'ONU et les organisations de la société civile, les grandes ONG féministes et nous sommes fortement divisés, au niveau international, comme nous le sommes au niveau français sur le territoire national. Et parfois, je pense que nos divisions, nos différences qui sont tout à fait légitimes nous affaiblissent énormément dans ce combat international.

Je vais parler ici de langage puisque Marine, vous m'avez incitée à ne pas être langue de bois.

L'arme du diplomate et de la diplomatie, c'est le langage.

Évidemment c'est aussi un petit peu l'argent puisque on investit beaucoup sur les droits des femmes, mais c'est

"L'arme du diplomate et de la diplomatie, c'est le langage"

beaucoup le langage lorsqu'on est dans les instances internationales. On se bat pour les droits tels qu'ils ont été acquis dans les grandes conférences des années 70 - 80 - 2010, notamment pour les droits des femmes. Aujourd'hui, nous nous battons sur des termes, sur des mots. Nous nous battons, par exemple, nous sommes divisées sur est ce que le combat des droits des femmes est prioritaire et ou compatible avec le combat pour les droits des personnes LGBT ? Faut-il utiliser le terme universaliste ou faut-il utiliser le terme intersectionnalité ? Faut-il utiliser le terme égalité de genre ou faut-il utiliser le terme égalité femme homme ? Ce sont des débats qui ont lieu ici en France, mais qui ont lieu aussi dans les instances de l'ONU, dans les instances internationales et parfois nous sommes prises à défaut parce que nos positions, pleines de bonnes intentions alignées sur notre modèle, nos références historiques qui sont très importantes, nous placent malheureusement dans le camp adverse. Je prends un exemple : sur le terme égalité de genre égalité femme homme. D'ailleurs, je précise aujourd'hui que les 2 termes sont utilisés de manière alternative par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans nos négociations internationales, il peut y avoir une différence entre le terme qu'on utilise. En France, en français, le ministère en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes est ce qu'on peut l'utiliser dans les négociations internationales. Nous, c'est un fait, nous négocions beaucoup en anglais, même si nous négocions aussi en français. Et depuis des années, nous utilisons le terme Gender equality. D'ailleurs, je pense que la plupart des Français et françaises et francophones qui s'expriment en anglais utilisent le terme gender equality même lorsqu'ils utilisent le terme égalité entre les femmes et les hommes en France. Il se trouve qu'il y a un seul pays dans l'Union européenne qui refuse l'utilisation du mot gender equality

et qui veut le remplacer en anglais par Equality between Men and Women ; c'est la Hongrie. Je vous passe les détails de pourquoi ? Mais se retrouver pour une question linguistique dans le camp de la Hongrie est problématique, quelle que soit la justification et le bien-fondé, de même que le combat pour les droits des femmes et le combat pour les personnes LGBT. Le combat pour les personnes LGBT n'est pas dans mon portefeuille, donc je suis ambassadrice pour les droits des femmes. Le Président de la République a nommé un ambassadeur pour les droits des personnes LGBT il y a un an et demi, Jean Marc Berton. On me demande souvent d'ailleurs de choisir entre les 2. Pourquoi ? Est ce qu'on me demande de choisir entre les 2 ? Parce que les États conservateurs des pays comme la Russie, la Chine. Le Vatican, l'Arabie Saoudite, le Soudan, et d'autres pays nous demandent de choisir. Ils nous disent dans les négociations, si vous voulez qu'on avance et qu'on cède du terrain sur les droits des femmes, il va falloir que vous refusiez toute mention du droit des personnes LGBT. Ça c'est le travail du diplomate aujourd'hui et c'est un vrai sujet parce qu'on ne veut pas opposer les deux, on veut avancer sur les deux plans et on ne veut certainement pas cliver entre les deux. Nous devons trouver des moyens d'avancer sur les deux plans, de même que le terme intersectionnalité qui est plus polémique en France que dans d'autres pays et peut être plus largement accepté dans le monde anglo-saxon ; **la France défend et garde une position universaliste. Je pense qu'elle est souvent encore la gardienne ne serait-ce que du terme universaliste et c'est très important. C'est extrêmement important par rapport à notre histoire, par rapport à notre modèle et par rapport à ce refus de relativisme, qu'il soit culturel, religieux, géographique ou peu importe.** Nous, nous n'utilisons pas, par exemple, le terme d'intersectionnalité dans les

textes internationaux. En revanche, nous n'utilisons et **nous défendons une formule qui est très jargon diplomatique, qui sont les formes de discriminations multiples et croisées.** Donc, **nous reconnaissons qu'effectivement, il y a de multiples formes de discriminations qui sont également parfois croisées et qui s'accumulent.** Donc devons-nous vraiment passer des heures à nous battre sur ce thème d'intersectionnalité, faut-il juste reconnaître et je crois que nous le reconnaissons toutes et tous, ici et en tout cas celles et ceux qui sont en faveur du progrès et de l'émancipation qu'il y a effectivement plusieurs types de discrimination et que malheureusement, les femmes en sont les premières visées. **Donc notre ennemi aujourd'hui, ce sont ces mouvements anti droit, ces mouvements anti-genre, ces mouvements anti choix, ces mouvements anti-démocratiques qui sont à l'œuvre, qui sont extrêmement bien financés, j'en parle beaucoup dans mon livre, qui sont très bien organisés,** qui sont transnationaux d'une manière que nous ne savons pas être nous, vraiment très transnationaux, qui vont d'Amérique centrale, de partis politiques d'Amérique centrale aux évangélistes nord-américains, à des organisations islamiques soutenues par des pays du Moyen-Orient, à des campagnes politiques en Afrique, à des partis d'extrême droite européens, y compris en Europe de l'Ouest à des multimilliardaires russes orthodoxes, à un soutien de l'État russe à nombre d'opérations de désinformation, notamment sur la dévirilisation de l'Occident.

Et donc il nous faut vraiment, je pense, être davantage solidaires et peut être moins nous laisser diviser par le langage, la réalité, car notre horizon reste celui de l'égalité. Je vais finir sur un mot sur la jeunesse puisqu'on en a parlé avec Anissa et je crois, toutes les intervenantes. Alors je ne veux pas être déprimante, mais moi, j'ai aussi beaucoup d'espoir vis-à-vis de la jeunesse et on me pose souvent la question. Je suis un petit peu entre les deux générations, celle d'Anissa et celle des fondatrices du CNFF. Je me considère un peu des deux générations.

Mais je voudrais vous signaler un article du Financial Times qui est sorti très récemment le 24 janvier qui est en anglais donc qui s'appelle "A New global gender divided is emerging". Et qui s'appuie sur des statistiques et des sondages qui ont été menées dans plusieurs pays occidentaux développés et qui montrent qu'il y a un fossé idéologique croissant entre la jeune génération des hommes et la jeune génération des femmes. On parle là moins d'une génération Tik Tok

que de la génération 18, 30 ans grosso modo, qui accède aujourd'hui aux études et au marché du travail. **Cette étude montre que dans la plupart de nos pays, les jeunes hommes ont adopté un positionnement idéologique conservateur.** Versus les jeunes femmes adoptent de plus en plus une position idéologique, progressiste ou libérale. Et dans certains pays, comme par exemple la Corée du Sud, cela mène à une élection présidentielle en 2022 qui a porté au pouvoir un président, un président ouvertement conservateur qui a fait campagne sur la suppression du ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits des femmes et qui a été porté au pouvoir en allant chercher des voix dans les forums de jeunes hommes mécontents, frustrés des avancées qu'ont pu connaître les jeunes sud-coréennes et des forums masculinistes. Il a été élu par une vague immense de voix de jeunes hommes, pas d'hommes de la génération de 50, 60, 70 ans, des jeunes hommes qui ont 18, 20 ans, 25 ans, 30 ans. **Et donc c'est un sujet d'inquiétude pour nous, surtout dans les pays du Nord où nous voyons ce fossé en train de s'élargir de plus en plus.** Et je finirai sur une note personnelle de mon féminisme. Il se trouve que j'attends mon 2^e enfant et que c'est un garçon. Ma première est une fille et donc je suis en train de lire ce livre. "Tu seras un homme féministe, mon fils". Je ne sais pas si vous l'avez lu, qui a été écrit par une journaliste de Causette il y a quelques années, parce que j'étais un peu terrifiée quand j'ai appris que c'était un garçon. Non pas que je sois terrorisé par les hommes, mais parce pour ce que Lucile Peytavin a présenté, comment est-ce qu'on fait pour élever une nouvelle génération de garçons ? Et je sais que nos prédécesseurs féministes des années 60, 70 80 y ont déjà pensé. Mais je pense que toutes et tous on a majoritairement pensé à comment élever les filles. Et moi j'y ai beaucoup, beaucoup pensé, mais je n'ai pas beaucoup pensé à comment est-ce qu'on élève un garçon **et comment est-ce qu'on fait un jour pour essayer d'arriver à cette société qui ne sera pas traversée par ces violences de tous genres qui coûtent tellement économiquement mais aussi socialement à notre société ? Et je pense que là, il y a un vrai sujet sur la jeune génération des garçons. Celle qui est en train de naître, mais celle qui est déjà née aussi. Et comment est-ce que on se mobilise ? Et comment est-ce qu'on réfléchit par rapport aux questions de virilité, de masculinité toxique, etc. pour la faire advenir et faire advenir ce féminisme qui est aussi celui des hommes ?**

Merci beaucoup.

QUESTIONS **RÉPONSES**

Je me fais l'écho de personnes dans l'Assemblée que j'entendais ce matin parce que Viviane TEITELBAUM soulignait la fragilité de la diplomatie féministe, donc vous vous le dites aussi assez clairement, et j'entendais là, derrière moi, des dames qui murmuraient. Oui enfin on parle, on parle, mais quelles sont les actions ? Notamment quand on parlait des femmes afghanes et enfin de la diplomatie féministe afghane et iranienne.

Delphine O

Vaste sujet. Alors je ne vais pas me lancer dans une liste à la Prévert de nos succès en tant que diplomatie féministe à la française, ou des succès des diplomaties féministes, puisque nous ne sommes pas seuls aujourd'hui. Rien que d'avoir inventé ce terme, je pense que c'est déjà un succès de pouvoir accoler dans une sorte d'oxymore le terme diplomatie et le terme féministe. En interne d'abord, le fait d'adopter une politique officiellement féministe force beaucoup de choses. Ce n'est pas parce qu'on a une diplomatie féministe qu'on va avoir une femme ministre. Et ce n'est pas parce qu'on a une diplomatie féministe que tous les sujets, notamment de féminisation du corps diplomatique ou de lutte contre le harcèlement à l'interne, vont disparaître. En revanche, c'est devenu un vocable officiel qui est repris systématiquement dans l'intégralité des discours et des interventions de notre ministre, qu'il soit elle ou lui. C'est devenu aussi un élément essentiel et incontournable de tous nos échanges bilatéraux et multilatéraux.

Ça n'était pas le cas avant.

Est-ce que pour autant le langage fait avancer la réalité ?

Pas toujours certes. C'est effectivement la vie du diplomate.

On a lancé des dizaines d'initiatives depuis, bien avant la diplomatie féministe, mais encore plus depuis 2019, notamment sur la question des violences sexuelles dans les conflits, notamment, sur la place des femmes dans la transition environnementale notamment. Et j'y tiens beaucoup, sur la protection et le soutien aux organisations féministes de terrain. Alors là, principalement dans les pays du Sud, dans les pays où nous intervenons via l'aide publique

au développement, nous avons lancé l'initiative Marianne pour les défenseurs des droits humains qui sont donc des défenseurs des droits qui sont hébergés, soutenus chaque année en France. Et la moitié de la promotion chaque année est forcément composée de femmes et de militantes des droits humains. Nous avons lancé plusieurs types de soutien, donc à la fois juridiques, économiques, politiques, à ces militantes activistes féministes des pays du Sud. Sur des pays particuliers comme l'Iran et l'Afghanistan, je distingue les deux puisque la situation n'est pas la même, à la fois d'un niveau politique, géopolitique et même en termes de droit. On travaille dans la dentelle et on travaille souvent dans l'ombre. Et donc il est vrai que cela peut paraître très frustrant vu de l'extérieur. Nos marges de manœuvre sont limitées dans les deux cas. En Afghanistan parce que nous n'avons plus de présence diplomatique comme tous les autres pays, en Iran parce que nous avons une présence diplomatique, mais nous n'avons pas de poids et de levier économique ni politique depuis très longtemps puisque nos entreprises ne sont pas là et nos échanges sont réduits à minima. Ce que nous pouvons faire, c'est principalement agir en dehors du pays, mais nous ne pouvons pas modifier la situation, renverser le régime ou intervenir à l'intérieur du pays. Donc nous pouvons aider, dans la mesure du possible, les Iraniennes et les Afghanes qui sortent du pays. Nous pouvons soutenir, parfois de manière très discrète, pour ne pas dire clandestine, des associations qui œuvrent à l'intérieur du pays. Et surtout dans le cas de l'Afghanistan, nous tenons ferme sur notre position qui est de ne pas reconnaître et de ne pas dialoguer avec le régime taliban tant qu'il n'y aura pas une reconnaissance des droits des femmes. Ce qui n'est pas la position d'ailleurs de tous les États, y compris de tous les États européens et de toutes les organisations, toutes les agences de l'ONU. Mais je pense que, là-dessus, c'est tout à notre honneur.

Annie SUGIER, Présidente de la LIGUE du DROIT INTERNATIONAL DES FEMMES.

Je reviens sur une question que j'ai posée ce matin. À propos de l'apartheid sexuel, ce qui caractérise certains régimes qui se fondent sur la religion, et en particulier sur l'islamisme, c'est que la première chose qu'ils font, c'est la séparation entre les hommes et les femmes avec une

situation extrême qui est le cas de l'Afghanistan. Mais ce qui s'est passé en Iran montre qu'on est en fait dans un régime semblable, parce que ça a été la première mesure prise par Khomeiny. Il existe un outil qui avait été fait au moment de l'apartheid racial pour l'Afrique du Sud, c'est la Convention internationale de 1973 contre l'apartheid. Ça s'appelle l'apartheid, mais quand on regarde l'article 2, ça limite à l'apartheid racial. Est-ce que la France qui est, à mon avis, dans le compassionnel, quand il s'agit des Afghanes et des Iraniennes, veut aller plus loin, c'est à dire en Assemblée générale, faire une proposition pour l'élargissement de cette Convention. Je rappelle que des experts des Nations unies comme Richard Bennett parlent de ségrégation absolue, pas d'apartheid. C'est le cas aussi de Karima Bennouna, c'est à dire que de plus en plus, on fait l'analogie. Donc, allons plus loin, il y a un outil qui existe. Il faut oser l'élargir au cas de l'apartheid sexuel.

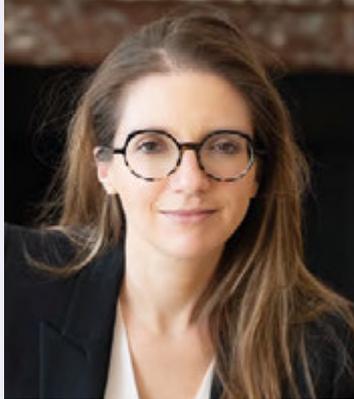
Delphine O

Alors rapidement, effectivement, il y a une campagne en cours et de nombreuses discussions à la fois au niveau académique et des activistes et des États sur la qualification de la situation a minima en Afghanistan mais qui pourrait s'étendre à d'autres pays d'apartheid de genre ou d'apartheid sexuel. Sur la Convention que vous citez, la Convention 1973, il se trouve que la France n'est pas partie de cette Convention. Et donc elle n'est pas en capacité aujourd'hui d'intervenir pour modifier la définition de cette convention, puisque par définition, elle n'en fait pas partie. C'est un sujet qui a été posé assez tôt chez nous, que nous avons fait expertiser à la fois par la direction des affaires juridiques et les différentes directions concernées. Le canal qui consisterait à œuvrer en faveur de la modification de cette Convention a donc été écarté puisque nous n'avons pas légalement les moyens de le faire. En revanche, nous avons beaucoup avancé sur la question de l'utilisation des termes apartheid, ségrégation, etc... Notre précédente ministre des Affaires étrangères, Catherine Colonna a utilisé à plusieurs reprises, le terme de ségrégation sexuelle ou ségrégation sur la base du sexe ou sur la base du genre. Un canal que nous observons et que nous envisageons de très près serait davantage l'activation de la Cour pénale internationale, donc du statut de Rome sur un critère qui existe aujourd'hui versus la convention sur l'apartheid qui,

enfin, n'inclut pas de critère de sexe qui est la persécution à raison du sexe et, donc il serait éventuellement possible de poursuivre un certain nombre de responsables, notamment talibans, sur la base de ce critère-là qui existe dans le statut de ROME de 1998, ce qui a été très peu fait par la Cour pénale internationale. Donc ça c'est une des options qu'on envisage aujourd'hui sur laquelle on pousse. Et si vous regardez, le langage utilisé par le ministère des Affaires étrangères et spécifiquement par la ministre et maintenant le ministre, c'est un langage qui a pas mal évolué en ce sens.

Donc, pour l'instant il n'y a pas d'instrument juridique qui nous permet de pousser la notion d'apartheid sexuel. Je n'ai pas connaissance que des discussions au niveau européen, en tout cas, soient menées par la Commission, soient même menées par des États membres, puisqu'on a aussi beaucoup consulté les États affinitaires au sein de l'Union européenne et d'ailleurs au sein de l'ONU sur ce sujet-là.

Conclusion et clôture



AURORE BERGÉ

Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les Discriminations

Madame la Présidente, chère Marie Claude BERTRAND,
Madame la Présidente, Chère Dominique VERIEN,
Madame la Ministre, chère Laurence ROSSIGNOL.
Et puis évidemment l'ensemble des intervenantes.
J'ai l'impression que c'est tout au féminin aujourd'hui
quasiment.

Et Monsieur donc au singulier,

Merci pour votre invitation à réinterroger ce que doit être le
féminisme, au-delà de son histoire.

Nous devons d'ailleurs faire enfin aboutir le projet d'avoir un
musée du féminisme. J'en discutais encore ce midi-même
avec Christophe Béchu, puisque les archives nationales du
féminisme sont à Angers. Il serait donc pertinent de lier à
la fois ce qui existe déjà et ce projet qui fait d'autant plus
sens aujourd'hui, à un moment où nous cherchons à mieux
qualifier et mieux définir les combats que nous avons pu
porter et, surtout, tous ceux qui nous restent à relever.

**J'ai l'honneur d'être aujourd'hui ministre en charge
de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est
un ministère de combat** qui ne peut souffrir aucun
relâchement : dès que l'on baisse la garde, les inégalités
réapparaissent en effet dans tous les interstices de la
société.

**C'est pourquoi j'ai souhaité placer l'égalité économique
et l'autonomie financière des femmes au cœur de mes
priorités.** Il s'agit de la première violence qui leur est

infligée, entraînant ensuite d'autres formes de violences
et de difficultés. Lorsqu'on ne dispose pas de son
indépendance financière, qu'on ne peut faire ses propres
choix et que l'on subit en plus des violences conjugales ou
familiales, il devient encore plus difficile d'agir, de prendre
des décisions et, bien sûr, de sortir de ce cycle de violences.

**Cette question doit être une priorité sans pour autant
occulter les autres combats.**

J'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer : nous avons cru,
peut-être naïvement, qu'un changement générationnel
suffirait. Nous pensons que l'égalité, la mixité et la parité
finiraient par s'imposer naturellement, que nos combats
appartiendraient vite au passé. Mais ce n'est pas le cas.

Le dernier rapport du Haut Conseil à l'Égalité (HCE),
dont vous avez certainement parlé aujourd'hui, est un
signal d'alarme. Il révèle qu'un homme sur quatre âgé de
20 à 35 ans – c'est-à-dire ceux qui sont en âge d'influer et
de décider – considère qu'il faut parfois être violent pour
se faire respecter d'une femme. Cela montre à quel point
nous avons encore une marche à gravir. Comme l'indique
la campagne du HCE, **le sexisme n'est pas une histoire
ancienne**, c'est malheureusement une histoire très actuelle,
qui exige une mobilisation forte et continue.

D'où l'importance, comme je le soulignais, de l'égalité
économique, de l'autonomie et de l'émancipation des
femmes, ainsi que de la lutte contre les violences. Depuis
le Grenelle, nous avons fait avancer un certain nombre



"Le sexisme n'est pas une histoire ancienne"

de choses, et c'est tant mieux. Mais **nous devons aussi nous interroger sur ce qui continue de dysfonctionner**. Evidemment, c'est plus simple de se dire que les choses progressent, mais avec encore 94 féminicides en 2023, il est clair que des failles persistent.

Je souhaite que nous analysons systématiquement les causes de ces échecs. Pourquoi n'avons-nous pas réussi à prévenir certaines situations ? Y a-t-il eu des défaillances, collectives ou individuelles, ayant conduit à ce que des femmes meurent sous les coups de leur conjoint ou de leur ex conjoint ? Nous ne disposons pas encore de cette culture de l'évaluation, pourtant essentielle pour rendre nos actions plus efficaces et adaptées.

Par ailleurs, nous avons mis en place des structures et des dispositifs, mais ces derniers ne sont pas assez bien évalués. On me dit *"rassurez-vous, ils se sont réunis comme cela est exigé, une, deux ou trois fois par an"* mais ce ne sont pas des critères suffisants. L'enjeu n'est pas de se réunir, même si c'est toujours utile. Nous devons nous demander : à quoi ces réunions aboutissent-elles ? Que permettent-elles concrètement, partout en France ? **Quels sont les liens entre la police, la gendarmerie et le procureur de la République ? Avec les associations engagées sur le terrain ?**

Là encore, ce travail reste à approfondir, et je souhaite – je le dis au Sénat - le mener en collaboration avec les parlementaires et les élus locaux.

En effet, sur le terrain, la question du pilotage n'est pas aboutie. Certains départements disposent par exemple de plusieurs maisons des femmes, tandis que d'autres n'en ont aucune. Il faut s'interroger sur l'efficacité de cette répartition et se demander si nous n'avons pas un problème d'organisation et de pilotage. Nous devons rassembler autour d'une même table les préfets, les procureurs, les agences régionales de santé, les associations et les élus locaux, notamment au niveau départemental, puisque la politique médico-sociale et de santé est portée à cet échelon.

Je souhaite pouvoir engager cette réflexion car c'est un travail qui me semble utile et que l'on pourrait porter ensemble, notamment avec la Délégation aux droits des femmes du Sénat.

Enfin, puisque vous avez évoqué le fait que nous aurons l'occasion de nous envoler ensemble pour New York dans quelques semaines, je veux vous dire que l'objectif est surtout d'y faire des choses utiles, bien qu'il soit toujours agréable d'aller à New-York. J'espère, chère Delphine, que tu auras encore l'occasion de prendre l'avion à cette date. Tu mènes un travail absolument crucial sur la diplomatie féministe. Ce n'est en aucun cas un gadget, mais un engagement absolument déterminant que la France doit continuer à porter.

Vous le savez peut-être, chaque pays parraine des "side events" financés et promus par lui. **Cette année,**

j'ai souhaité que la France mette en avant un enjeu international majeur : le viol utilisé comme arme terroriste et comme arme de guerre. Il est essentiel que notre pays porte cette voix-là, aux côtés d'organisations féministes internationales et de femmes qui ont subi ces violences ou en ont été témoins, que ce soit en Iran, en Afghanistan ou en Israël.

Je considère que lorsque l'État soutient des associations, ces dernières sont bien évidemment libres de critiquer autant qu'elles le souhaitent le gouvernement français ou tout autre gouvernement. En revanche, je crois qu'il est important de rappeler qu'on est féministe tous les jours et qu'on ne choisit pas là où les femmes meurent sous les coups des hommes, là où les femmes sont violées ou mutilées. Malheureusement, de telles violences ont eu lieu en Israël et pour avoir reçu un certain nombre de ces femmes ou de ces témoins, je peux vous assurer que le silence dont elles ont été entourées a été ressenti comme une violence extrême, ajoutant à leur souffrance une douleur supplémentaire qu'elles n'ont pas comprise.

C'est donc l'un des combats que nous porterons à l'ONU, en espérant, comme nous avons pu le faire pour plusieurs chartes internationales, que la question du viol, des mutilations et des violences infligées aux femmes figure en haut de l'agenda sur la manière avec laquelle, même en temps de guerre, chacun doit se comporter. Il est aussi crucial de mettre à l'honneur des femmes que l'on entend trop peu, notamment celles d'Afghanistan et d'Iran, qui seront présentes à nos côtés.

Je souhaitais partager ces éléments avec vous et vous remercier très sincèrement pour votre engagement renouvelé.

Je lirai avec attention les actes du colloque de l'an dernier sur les femmes et la précarité, un sujet malheureusement toujours d'actualité. Les femmes restent les premières victimes de toutes les formes de violences. La précarité constitue une vulnérabilité supplémentaire, une violence qui s'ajoute aux autres. C'est pourquoi nous devons continuer à nous mobiliser pour assurer une sortie durable de la pauvreté, en facilitant le retour à l'emploi, en les soutenant notamment dans leur rôle parental, ainsi qu'en garantissant un hébergement d'urgence sécurisé. Il est essentiel qu'aucune femme ne se retrouve à la rue après une sortie de maternité. **Cela concerne aussi la santé des femmes et l'équité territoriale dans l'accès aux soins.**

Et je finirai peut-être par-là, parce que je m'exprime devant deux sénatrices qui, dans quelques jours, voteront – et je ne doute pas de leur soutien – sur l'inscription de l'IVG dans la Constitution. Quand on parle de la santé des femmes, on se dit parfois que tout cela constitue des droits acquis, imprescriptibles et que nul ne saurait jamais les remettre en question. En vérité, ils restent fragiles. Ce vote ne signifie pas que le combat est terminé. **Nous devons encore améliorer l'accès à l'IVG et garantir une égalité réelle sur tout le territoire.** C'est une responsabilité de l'État, c'est la responsabilité du Gouvernement et nous y travaillons. J'étais cette semaine dans le Loiret où j'ai pu constater des difficultés persistantes : manque de médecins, de sages-femmes, et encore plus de gynécologues.

J'espère que le Sénat ne manquera pas ce rendez-vous historique. Ce vote enverra un message fort non seulement aux femmes de notre pays, mais aussi à celles du monde entier. Il leur dira que nos filles n'auront plus jamais à se battre pour disposer librement de leur corps et pour accéder à l'IVG. **Il affirmera que la France porte un message universel en devenant le premier pays à inscrire l'IVG dans sa Constitution.**

Si nous ne saisissons pas cette occasion, le message envoyé serait, au contraire, très mal compris. Mesdames les sénatrices, nous comptons sur vous, et nous comptons surtout sur tous les autres pour ne pas se tromper au moment du vote.

Merci à vous pour votre invitation et pour votre engagement.





CONCLUSIONS

RAPPEL DU CONTEXTE DU COLLOQUE

MARIE-CLAUDE BERTRAND, PRÉSIDENTE DU CNFF

Le colloque "Féminisme(s): Définition. Avenir?" du CNFF s'est tenu trois semaines avant le vote du parlement pour la constitutionnalité de la loi garantissant aux femmes la liberté de recourir à l'Interruption volontaire de grossesse.

L'enjeu de ce vote pour les droits des femmes, toutes tendances et catégories sociales confondues, fit l'unanimité des intervenantes-intervenants, ainsi que de l'auditoire ; ministres, parlementaires présent.e.s, toutes et tous appelèrent fortement à un vote positif. Ils tinrent la salle dans cet espoir !

Nous pouvons dire qu'il y a unité du féminisme autour des droits du corps, de la liberté de la femme de disposer de son corps sans contrainte, de la "reconnaissance du statut des femmes comme individu libre de sa sexualité, de son intimité". Toutefois, cette reconnaissance est loin d'être mondiale.

Malgré un arsenal juridique conséquent, force est de constater que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est réelle dans les faits nulle part ; les stéréotypes, les réflexes patriarcaux hérités sont toujours et encore présents.

Par ailleurs, la montée des conservatismes, des idées réactionnaires, le "backlash" est observé dans la plupart des pays.

Le combat pour la reconnaissance des droits des femmes à égalité avec les hommes, pour l'admission des femmes comme pouvant avoir des besoins spécifiques différents de ceux des hommes est un long récit qu'il nous appartient impérativement de transmettre aux jeunes générations que nous devons entendre, soutenir.

Il nous faut être solidaires, regarder l'égalité entre les femmes et les hommes comme notre horizon, embarquer les hommes, transmettre l'histoire, avancer "la main dans la main" avec les jeunes générations garçons et filles pour transformer la société.

Le-les féminisme(s) demeure(nt) le combat de toutes et tous contre toutes les formes de discriminations et d'injustices à l'encontre des femmes et de leurs droits. Il est toujours nécessaire de rappeler que les droits des femmes sont des droits humains.

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement les intervenantes

Dominique VÉRIEN, Michelle PERROT, Michelle SCHOR-ATTALI, Guillaume GOUFFIER VALENTE, Viviane TEITELBAUM, Laurence ROSSIGNOL, Réjane SÉNAC, Sandrine FOULON, Michèle VIANÈS, Lucille QUILLET, Lucile PEYTAVIN, Anissa MAILLE, Delphine O, Aurore BERGÉ,

ainsi que nos deux modératrices

Nathalie DELPHIN et Marine BERMOND.

LE CNFF EN BREF

Le CNFF, point d'ancrage des réseaux féminins pour les Droits des femmes

Fondé le 18 avril 1901 et reconnu d'utilité publique, le CNFF est la première fédération Française d'associations féminines et féministes apolitique et non confessionnelle.

Le CNFF se mobilise pour que les femmes, 50 % de la population, obtiennent leur juste place et l'égalité dans le milieu familial, professionnel, politique et social. Il combat toutes les formes de violences dont elles sont victimes à travers le monde.

Il représente la France au Conseil International des Femmes (CIF) et au Centre Européen du Conseil International des Femmes (CECIF). Il a des membres représentant le CIF auprès des agences de l'ONU dont celle de l'UNESCO à PARIS, ainsi que le CECIF au Conseil de l'Europe.

La puissance de ce réseau repose sur les associations adhérentes dont les champs d'actions reflètent la réalité de terrain, ainsi que sur les membres adhérents à titre personnel choisis pour leur compétence et leur implication en matière de défense des droits des femmes.

Grâce à ce réseau, le CNFF est un interlocuteur reconnu par les pouvoirs publics au niveau national et local et plus généralement par tous les acteurs qui contribuent à l'égalité femme/homme.

Le CNFF, une force réelle de propositions.

Ses travaux visent à

- affirmer la place des femmes dans la société,
- veiller au respect des Droits Humains,
- contribuer au développement et à la formation des femmes et des filles,
- construire un monde solidaire et éthique dans le respect des droits des femmes.





Conseil National
des Femmes Françaises



www.cnff.fr

Courriel : contact@cnff.fr - Compte Twitter : @CnfFrance

Le CNFF est présent sur

